



RAPPORT ANNUEL

2024

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

//Rapport annuel 2024
Prix et qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets

//SMD3
Syndicat Mixte Départemental des
Déchets de la Dordogne

Adresse physique :
SMD3 Siège administratif
La Rampinolle
24 660 Coulounieix-Chamiers

Adresse postale :
SMD3
Coulounieix-Chamiers
CS 80024
24050 Périgueux Cedex 9
09 71 00 84 24
www.smd3.fr

Rapport d'activités présenté par
Pascal PROTANO, Président du SMD3
Rédactrice en chef : Juliette BERRON,
Directrice Générale des Services du
SMD3
Coordination du rapport :
Isabelle MOREAU et Emilie DELEST
Collecte des données et rédaction :
ECOGES
Création graphique et mise en page :
ADEKOI
Impression : Maugein Imprimeurs
Rapport tenu à la disposition du
public, adressé aux collectivités
adhérentes du SMD3 et
téléchargeable sur le site
www.smd3.fr
Rapport établi conformément à la
loi n°95-101 du 2 février 1995, dite
loi Barnier et au décret d'application
n°2015-1827 du 30 décembre 2015

ÉDITO

Au SMD3, la qualité de notre service public, c'est notre ambition. C'est notre engagement constant, pour les élus et les équipes sur le terrain. Ce rapport annuel le confirme : nous investissons pour le bien-être des habitants de la Dordogne et ses touristes, afin de préserver notre cadre de vie, notre territoire.

En 2024, nous avons accompagné les habitants vers une gestion des déchets plus responsable. Ce fut aussi, l'année de la multiplication des initiatives pour faciliter la valorisation des biodéchets : aides à l'acquisition de composteurs, déploiement de bornes biodéchets... Autant d'actions décisives visant à alléger nos sacs noirs et favoriser l'économie circulaire.

La généralisation de la Redevance Incitative porte ses fruits : réduction significative du volume des ordures ménagères, progression du tri... La Dordogne se hisse sur le podium, parmi les meilleurs élèves du top 3 au niveau régional et offre une 7^e place au niveau national, les Périgourdins jouent le jeu ! En 5 ans, le sac noir a perdu 50% de sa taille.

Nous allons continuer tous ensemble car nous jouons tous notre avenir !

Mais notre conception du service public ne s'arrête pas seulement à l'efficacité. Elle intègre aussi une dimension humaine essentielle. En effet, nous nous engageons à apporter une attention particulière aux personnes souffrant d'incontinence.

Nous continuons à innover pour être facilitateurs : les tests d'implantation de bornes 30 litres à Périgueux s'inscrivent aussi dans la recherche de l'amélioration du service pour les usagers vivant en habitat collectif.

L'année 2024, c'est aussi l'accompagnement des habitants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans la prise en main des nouveaux outils de collecte des déchets et la mise en place de la Redevance Incitative via la facturation dite "pédagogique".

L'ensemble de ces actions, menées avec détermination par les équipes du SMD3, vise un objectif clair : adapter constamment le service public aux besoins de chacun, avec une gestion financière rigoureuse.

Fin 2024, ce fut le démarrage d'un très gros chantier, celui du prochain Centre de Tri Départemental de la Dordogne, le nouveau maillon de la chaîne du recyclage dans notre département. Un véritable concentré de technologie de pointe pour un tri plus efficace. Il ouvre la voie à de nouvelles formes de valorisation. Une affaire à suivre en 2025.

Je tiens à saluer l'engagement sans faille du personnel du SMD3, toujours au service des usagers du service public des déchets. Et je remercie les habitants pour leur implication quotidienne.

Ensemble, tous les jours, nous créons un cadre de vie plus respectueux de notre environnement.

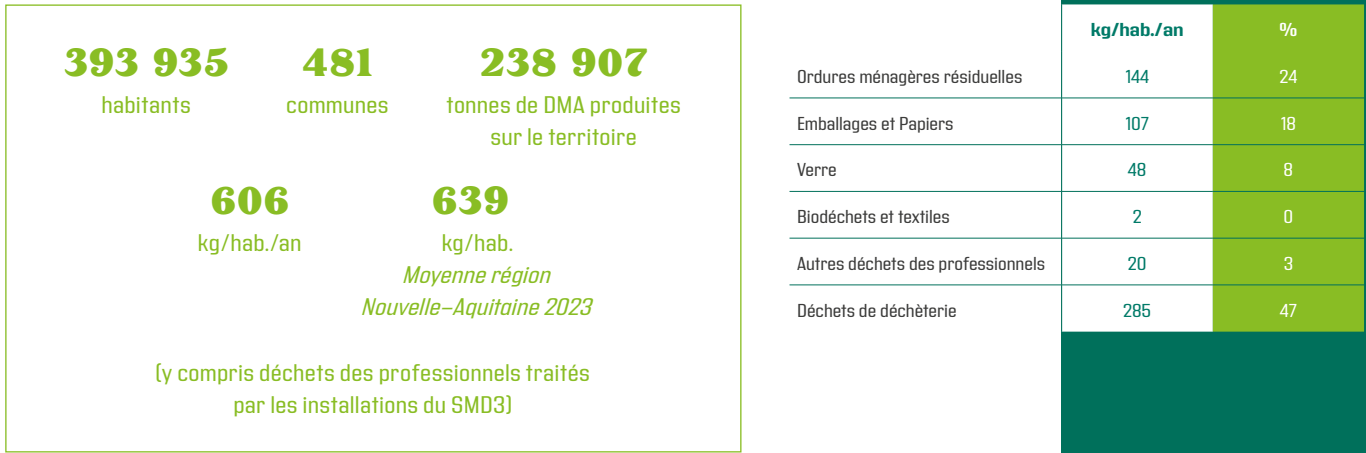
Pascal Protano,
Président du SMD3.

SOMMAIRE

Chiffres clés 2024.....	3	Processus Pilotage	9-16
Vie démocratique.....	4	Processus Réalisation	17-32
Compétences et fonctionnement.....	5	Processus Support	33-45
Organisation territoriale.....	6	Glossaire	47
Installations.....	7	Circuit des déchets	48
Cartographie des processus.....	8		

CHIFFRES clés 2024

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉNÉRÉS SUR L'ENSEMBLE DE LA DORDOGNE



COLLECTE PAR LE SMD3

Apport volontaire et porte-à-porte	Déchèteries	Professionnels
114 787 t	112 089 t	12 032 t
291 kg/hab./an	285 kg/hab./an	30 kg/hab./an

CHIFFRES CLÉS SERVICE USAGERS



VIE Démocratique

GOUVERNANCE

Pascal Protano a été élu Président du SMD3 le 15 septembre 2020. Le SMD3 est administré par un comité syndical composé de 33 délégués (et autant de suppléants) élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Toute décision prise par le comité est soumise à un vote puis se concrétise par une délibération.

Le bureau syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité.

Comme pour toute collectivité, une commission d'appel d'offres est obligatoirement constituée pour étudier des sujets relatifs aux marchés publics avant leur présentation devant le comité syndical.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL DU SMD3 EN 2024



Pascal PROTANO
Président du SMD3



Francis COLBAC
1^{er} vice-Président, Président de l'assemblée de secteur du Grand Périgueux



Marjorie MOLLETON
2^e vice-Présidente, Présidente du comité technique du CHSCT, membre de l'assemblée de secteur de Bergerac



Thierry BOLDÉ
3^e vice-Président, membre de l'assemblée de secteur de Montpon-Mussidan



Bernard TRIFFE
4^e vice-Président, Président de l'assemblée de secteur de Bergerac



Jean-Marcel BEAU
5^e vice-Président, Président de l'assemblée de secteur de Ribérac



Jean-Paul DUBOS
6^e vice-Président, Membre de l'assemblée de secteur de Belvès



Jérôme PEYRAT
7^e vice-Président, Président du SICTOM du Périgord Noir



Michel DONNETTE
8^e vice-Président, Président de l'assemblée de secteur de Montpon-Mussidan



François ROUSSEL
Membre de l'assemblée de secteur du Grand Périgueux



Philippe ROUSSEAU
Président de l'assemblée de secteur de Thiviers



Alain PEYROU
Elu au SMCTOM de Nontron, Vice-Président du SMCTOM de Nontron

COMPÉTENCES et Fonctionnement

QUELLES SONT LES MISSIONS DU SMD3 ?

Le SMD3 joue un rôle crucial dans la gestion des déchets en Dordogne. Parmi ses missions essentielles figurent la gestion des infrastructures de transfert, de transport et de traitement des déchets (centre de tri, installation et stockage de déchets non dangereux...)

Pour traiter les déchets, l'accent est mis sur leur **valorisation** : réutilisation, recyclage, compostage... Le SMD3 assure également la gestion de filières de **traitement des déchets spécifiques** à l'échelle du département.

L'équité de service sur l'ensemble du territoire départemental est un des axes fondamentaux de la politique du SMD3, elle se fait par la mutualisation des coûts pour les adhérents. Pour assurer ses missions, des équipements modernes et adaptés, limitant au maximum les tâches difficiles pour les personnels, ont été mis en place.

L'Observatoire Départemental des Déchets de la Dordogne (ODD24), créé en 1997, permet au SMD3 d'assurer le suivi statistique des productions de déchets de ses adhérents.

Enfin, le SMD3 exerce des compétences facultatives pour le compte de ses adhérents qui en font la demande :

- ✓ Accueil des déchets professionnels dans ses installations
- ✓ Gestion des bas de quais des déchèteries
- ✓ Construction et/ou exploitation des déchèteries

- ✓ Collecte des déchets
- ✓ Communication locale

En 2024, les statuts en vigueur du SMD3 ont été adoptés par le comité syndical du 22/09/2020 (modifications statutaires délibérées le 26/03/2024). Ces documents sont téléchargeables sur le site www.smd3.fr dans la rubrique "documentation et presse".

VERS L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Le SMD3 participe activement à la **réduction** de la production de déchets et au tri. À toutes les étapes de la chaîne, il informe et sensibilise aux démarches écologiques, le but étant d'arriver à généraliser les comportements **éco-citoyens**.

QUELLE VISION POUR L'AVENIR ?

La loi de transition énergétique impose, **à l'horizon 2025, de réduire de 50% la part des déchets enfouis**.

La réduction de la quantité et de la nocivité des déchets est un défi majeur qui exige une mobilisation collective. La transition vers une croissance verte et durable passe nécessairement par une gestion responsable des déchets. Le défi est majeur, mais les solutions existent et nécessitent une mobilisation collective et une implication de tous les acteurs de la société. En conjuguant nos efforts, nous pouvons construire un avenir plus respectueux de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DU SMD3 ?

Le siège administratif du SMD3 est situé à la Rampinsolle à Coulounieix - Chamiers (24).

Une antenne du SMD3 est basée sur chacun des territoires suivants :

- ✓ Belvès
- ✓ Bergerac
- ✓ Montpon-Mussidan
- ✓ Ribérac
- ✓ Grand Périgueux
- ✓ Thiviers

Ces 6 antennes sont en charge de la collecte et de la gestion des déchèteries. Elles sont les interlocuteurs de proximité auprès des élus locaux et des usagers.

La mise en œuvre des décisions stratégiques est assurée par une équipe de 530 agents permanents (280 fonctionnaires, 192 CDI, 58 CDD) pour l'année 2024, dirigée par Julienne BERRO, Directrice Générale des Services.

ORGANISATION TERRITORIALE

de la gestion des déchets en Dordogne



CC = Communauté de Communes
CA = Communauté d'Agglomération
● Communes non adhérentes au SMD3

Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne est une collectivité territoriale créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne.

QUI SONT LES ADHÉRENTS DU SMD3 ?

18 structures de coopération intercommunale sont adhérentes au SMD3

Le SMD3 couvre la quasi-totalité de la Dordogne soit : **97%** de la population du département

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DU SMD3 ?

Le SMD3 exerce la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés pour tous ses adhérents. Pour les autres compétences, notamment la collecte, la gestion des déchèteries,

la communication et la prévention, le SMD3 propose un service personnalisé à ses adhérents sur demande de transfert de compétences.

CC du Terrassonnais Haut Périgord Noir*
CC Portes Sud Périgord
CC Bastides Dordogne Périgord
CC Isle Double Landais*
CC Montaigne Montravel et Gurçon*
CC Isle et Crempse en Périgord
CC Pays de Saint Aulaye*
CC Vallée de l'Homme
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède
CC Domme Villefranche du Périgord*
CC Pays Ribéraçois
CA Bergeracoise
CA Le Grand Périgueux
CC Isle Vern Salembre en Périgord
CC Périgord Limousin
CC Isle Loue Auvézère en Périgord
SMCTOM de Nontron
SICTOM du Périgord Noir

Communication et Prévention	Collecte des OMR, emballages et papiers	Gestion des déchèteries	Transport et traitement des OMR et DPS
SMD3 100%	SMD3 100%	SMD3 100%	SMD3 100%
Collectivités 100%			

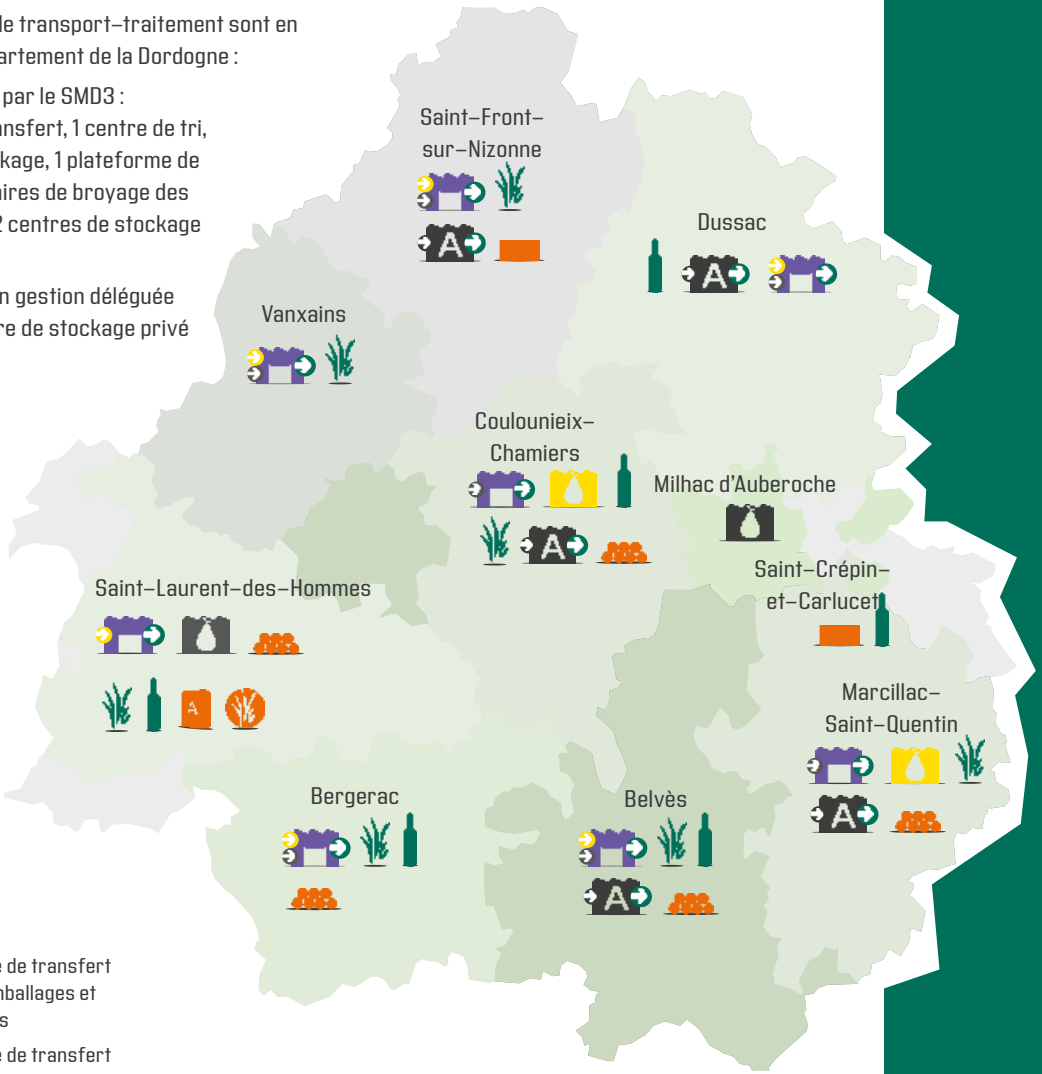
*pour chaque commune en gestion SMD3

INSTALLATIONS DE GESTION

des déchets du territoire

22 installations de transport-traitement sont en service sur le département de la Dordogne :

- ✓ 20 sont gérées par le SMD3 :
8 centres de transfert, 1 centre de tri, 1 centre de stockage, 1 plateforme de compostage, 7 aires de broyage des déchets verts, 2 centres de stockage des inertes
- ✓ 1 centre de tri en gestion déléguée privée et 1 centre de stockage privé

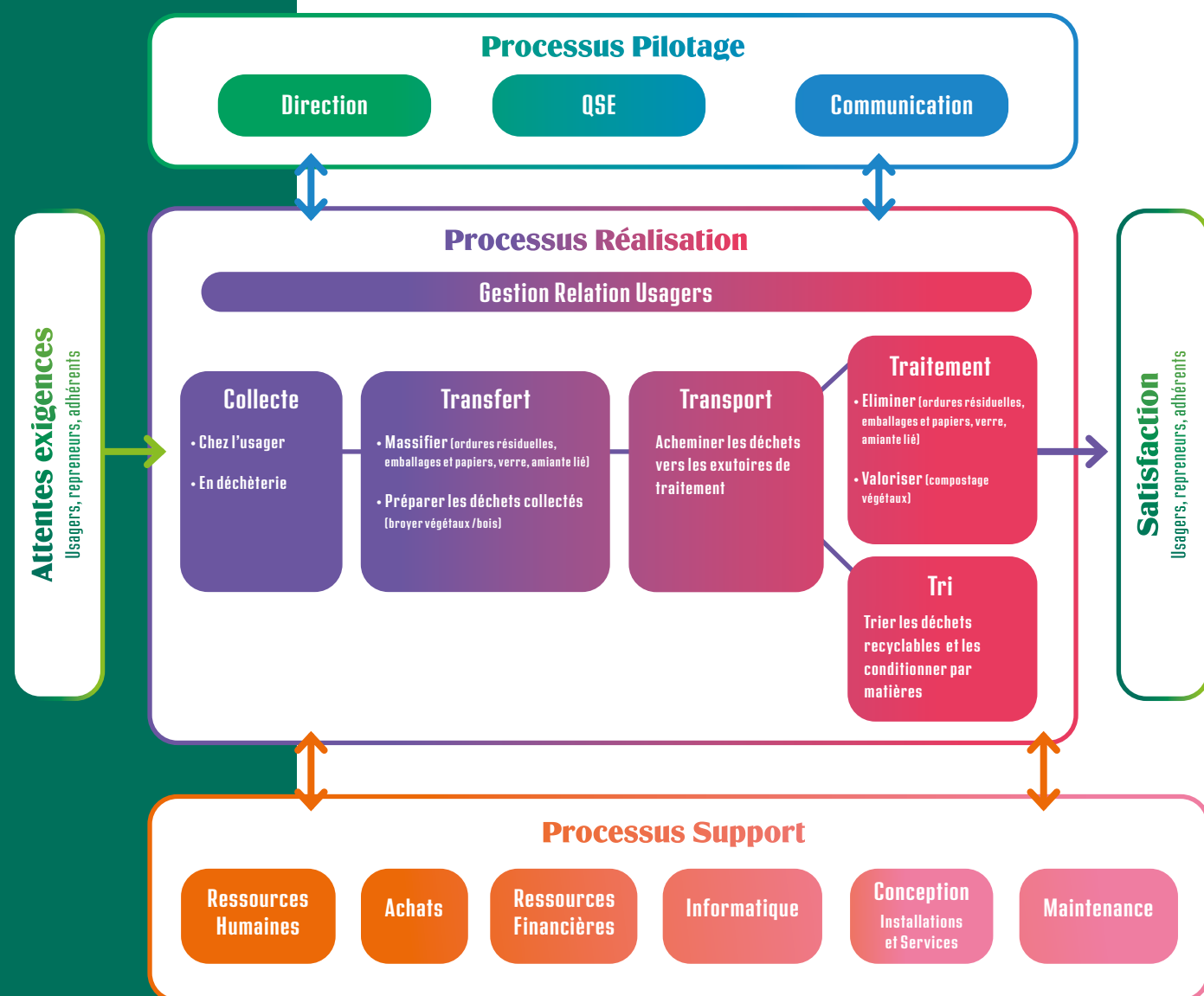


- Centre de transfert des emballages et papiers
- Centre de transfert des déchets résiduels
- Plateforme de transit de l'amiante
- Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)
- Centre de tri des emballages et papiers
- Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)
- Aire de stockage et de broyage du bois
- Plateforme de compostage des déchets verts
- Aire de broyage des déchets verts
- Aire de regroupement du verre
- Casier de stockage de l'amiante-ciment

CARTOGRAPHIE des Processus

Ces dernières années, le SMD3 a réorganisé ses services en différents processus interagissant les uns avec les autres :

- ✓ Les 3 processus de pilotage (Direction, QSE et Communication) encadrent les actions des autres processus pour répondre aux besoins des usagers ;
- ✓ Les 6 processus de réalisation (Gestion de la relation usagers, Collecte, Transfert, Transport, Tri et Traitement) ont en charge le bon déroulement des différentes étapes de gestion des déchets du SMD3 ;
- ✓ Les 6 processus support (Ressources humaines, Achats, Ressources financières, Informatique, Maintenance et Conception installations et services) viennent en appui des processus de réalisation pour répondre à leurs besoins.



CHIFFRES clés

97,4 %

de taux de conformité des rejets
au milieu naturel

2 206

composteurs individuels vendus

80

participations à des
manifestations locales

234

animations scolaires

175

visites de sites

29 900

personnes sensibilisés
(grand public, jeune public, élus)

PROCESSUS Pilotage

PROCESSUS Direction

Le Processus Direction a pour objectif de mettre en lumière les actions engagées par le SMD3 en centralisant l'ensemble des données attendues dans le cadre réglementaire de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015.

Un schéma ambitieux est mis en œuvre pour répondre à ces attentes d'ici 2025. Il s'articule autour de **5 axes stratégiques** comprenant 43 actions opérationnelles s'échelonnant de 2018 à 2025 :

Axe A : Réduire fortement la production de **déchets**

Axe B : Faire encore progresser la **valorisation** des déchets

Axe C : Se préparer aux **évolutions** nécessaires des traitements

Axe D : Adapter la **gouvernance** aux nouveaux enjeux

Axe E : Ajuster l'**organisation** du SMD3 aux évolutions prévues

BILAN 2024



OBJECTIFS	2010	2021	2022	2023	2024
Diminution de l'enfouissement	122 833 t	103 400 t	97 823 t	89 755 t	83 695 t
Augmentation de la valorisation	76 789 t	130 750 t	125 078 t	132 202 t	141 405 t
Évolution de la production de déchets (DMA)	731 kg/hab.	645 kg/hab.	626 kg/hab.	606 kg/hab.	607 kg/hab.

La diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) se poursuit depuis 2010. Les changements de modalités de collecte, le verrouillage des bornes OMR et la communication (rappel des consignes de tri et information sur la redevance incitative) ont permis de réduire ce flux de déchets de 34 %, soit – 124 kg par habitant entre 2010 et 2024.

A l'inverse, les flux des déchets emballages, papiers et verre augmentent entre 2010 et 2024 :

Emballages et papiers	Verre	Ordures ménagères résiduelles
+53kg/hab.	+12kg/hab.	-124kg/hab.
	(renforcement du nombre des bornes à verre)	

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

Le SMD3 et ses adhérents ont acté en 2018 le passage en Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) à l'échelle du département de la Dordogne, afin de répondre aux objectifs réglementaires et de maîtriser les coûts liés à la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'enfouissement des déchets résiduels. Ce changement s'accompagne d'une optimisation de la collecte robotisée et d'un changement de fiscalité.

Carte de passage à la REOMI



HISTORIQUE

L'année 2019 avait marqué le lancement de ce projet d'envergure par une communication de proximité : rencontre avec les habitants et création du service Relation Usagers, centralisant l'ensemble des demandes des habitants et constituant la base de données des "futurs" redevables.

Entre 2020 et 2022, le déploiement de la collecte de proximité s'est par ailleurs poursuivi, complété par un volet Biodéchets. Le SMD3 a en effet été lauréat de l'appel à projets TRIBIO lancé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME afin de développer le compostage de proximité.

Le passage effectif en REOMI s'est effectué le 1^{er} janvier 2023 pour près de 123 000 foyers permanents, 22 000 résidences secondaires et 13 000 professionnels.

Au cours de l'année 2024, les habitants des 39 communes de l'agglomération Bergeracoise ont été accompagnés aux nouveaux modes de collecte ainsi qu'au changement de mode de financement de la prise en charge des déchets ayant débuté le 1^{er} janvier 2025.

ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS

Une commission consultative a été constituée en 2022, regroupant 40 membres issus de 4 collèges : habitants, professionnels, personnes qualifiées et élus locaux. Elle s'est réunie 2 fois en 2024 pour échanger sur les actions du SMD3 et participer à la définition du futur schéma stratégique.

DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE POUR OUVRIR LA BORNE D'OMR

Une application a été mise en service en mai 2024 afin de permettre à tous les usagers d'ouvrir les bornes d'OMR et ainsi fournir une solution de gestion des déchets résiduels pour les résidents mais aussi pour les visiteurs de passage en Dordogne, avec un paiement lors du dépôt. Une information a par ailleurs été installée sur les aires de camping-cars.

DÉPLOIEMENT DE BORNES 30 LITRES

Sur l'année 2024, 66 bornes enterrées ayant une ouverture réduite (30 L) ont été installées : elles permettent aux usagers de déposer de petits volumes d'ordures ménagères, avec un comptage adapté.

Le nombre d'ouvertures compris dans le forfait de REOMI est adapté à la taille des sacs pouvant être déposés. Ainsi, pour un foyer de 2 personnes, le nombre annuel d'ouvertures compris dans le forfait est de : 26 ouvertures sur les bornes 60L et 52 ouvertures sur les bornes 30L.

DÉPLOIEMENT DE BORNES BIODÉCHETS

Afin de permettre aux habitants du centre-ville de Périgueux de pouvoir valoriser leurs biodéchets, 51 bornes de biodéchets enterrées ont été déployées en 2024.



PROJETS 2025



- ✓ Poursuite du déploiement des bornes 30 litres
- ✓ Poursuite de l'accompagnement des habitants de Bergerac aux changements du mode de collecte
- ✓ Aménagement de bornes aériennes pour faciliter le geste de tri
- ✓ Poursuite de la communication de proximité
- ✓ Elaboration de la stratégie 2026 – 2036

PROCESSUS QSE

Le processus Qualité Santé Environnement est porté par la Direction de la Qualité. Son rôle est de garantir l'exercice des missions du SMD3 dans le respect de la réglementation, de la protection de l'environnement, de la sécurité des agents et de la satisfaction des usagers sur le service rendu en matière de gestion des déchets ménagers.

Pour cela, le service a une position transversale qui l'amène à interagir avec tous les processus du SMD3. Il gère ainsi :

- ✔ **Les installations classées pour la protection de l'environnement** (déchèteries, centres de transfert, Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux et inertes, centres de tri) : procédures administratives et suivi réglementaire
- ✔ **L'hygiène, la santé et la sécurité au travail** : document unique, accidents du travail et démarches de prévention
- ✔ **Le système de management de la qualité** (certification ISO 9001) **et de l'environnement** (certification ISO 14001) renouvelé en 2024



RETOUR SUR 2024

UNE POLITIQUE QUALITÉ ENVIRONNEMENT ENGAGÉE

Face à la nécessité de maîtriser la production de déchets et afin de répondre aux objectifs ambitieux de la loi de transition énergétique, le SMD3 entend relever le défi en exerçant ses missions dans le cadre des valeurs qu'il porte :

- ✔ La **responsabilité**, notamment vis-à-vis des générations futures
- ✔ Le **dynamisme** pour rechercher sans cesse les solutions les plus performantes sur le plan économique et environnemental
- ✔ La **proximité** pour rester à l'écoute des attentes des usagers et leur proposer les solutions adaptées à leur situation
- ✔ La **bienveillance** pour prendre en compte les usagers les plus vulnérables et améliorer les conditions de travail de nos salariés

De ce fait, la politique du SMD3 répond à plusieurs engagements :

- ✔ Être à l'écoute des usagers et leur assurer un service dynamique et réactif

- ✔ Satisfaire aux obligations de conformité réglementaires
- ✔ Préserver la santé et la sécurité au travail des agents et des prestataires
- ✔ Protéger l'environnement
- ✔ Poursuivre sa démarche d'amélioration continue

UNE PERFORMANCE QUALITÉ ENVIRONNEMENT AVÉRÉE DE SES ACTIVITÉS

La **performance environnementale** du SMD3 se mesure au travers d'un ensemble d'indicateurs qui traduisent l'impact environnemental de ses différentes activités. Elle est toujours très satisfaisante en 2024 :

- ✔ **Consommation en carburant maîtrisée** avec une consommation moyenne de 45 L/100 km
- ✔ **Qualité constante des rejets au milieu naturel** (air, eau, bruit, sol) : 97,4 % des paramètres analysés sont conformes

- ✔ **Forte contribution à la production d'énergie renouvelable** grâce à la conversion du biogaz produit par les déchets enfouis en électricité et en chaleur et grâce aux panneaux solaires photovoltaïques installés sur d'anciens casiers de stockage de déchets ménagers à Vanxains, Dussac et Saint-Laurent-des-Hommes et en toiture de son siège administratif :

- ♦ production d'électricité : 16 280 MWh soit l'équivalent des besoins de 7 000 personnes
- ♦ production de chaleur : 1 600 MWh soit l'équivalent des besoins de 125 foyers

Le SMD3 produit 4 fois plus d'énergie qu'il n'en consomme !

- ✔ **Programme de plantation et d'entretien de son patrimoine forestier** : 2 hectares de terres ont été replantées en 2024 dans le cadre du plan de gestion forestière en collaboration avec l'Office National des Forêts.



Niveau de satisfaction :

Points d'apport
31%

Centre d'appel
80%

Déchèteries
90%

Taux de fréquence des accidents déclarés avec arrêt :

47
pour 1 million d'heures travaillées

Taux de gravité
3,5

LA PERFORMANCE DE LA QUALITÉ DE SERVICE EST MESURÉE AU TRAVERS DE PLUSIEURS PARAMÈTRES :

- ✔ Taux de réclamation des usagers : une stabilisation aux alentours de 150 réclamations par tranche de 10 000 habitants en 2024. L'essentiel des réclamations porte sur la non-disponibilité des conteneurs d'apport volontaire (pleins ou hors service) qui finalement n'est pas avérée lors de la vérification sur le terrain après signalement. Les signalements pour des problèmes de propreté ou de dépôts sauvages ont en revanche diminué.
- ✔ Dispositif d'enquête permanent réalisé auprès des usagers après utilisation d'un service proposé par le SMD3 :
 - ♦ utilisation d'un point d'apport volontaire : les usagers mettent en avant la praticité des bornes, leur bon état de marche et leur disponibilité
 - ♦ visite en déchèterie : les usagers mettent en avant la propreté des sites et l'accueil des gardiens
 - ♦ appel au service usagers : les usagers mettent en avant les courts délais d'attente, la qualité des renseignements donnés et l'amabilité des agents

Les attentes des usagers en 2024 portent essentiellement sur des explications sur le coût de la redevance incitative (à quoi sert l'argent, récompense souhaitée pour les bons trieurs...) et plus d'écoute et de proximité.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'année 2024 est marquée par une diminution des accidents de travail ayant entraîné des arrêts de travail. Le taux de fréquence (nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail pour 1 million d'heures travaillées) passe ainsi de 50 à 47 en 2024. Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêt de travail pour 1000 heures travaillées) est quant à lui maintenu à 3,5.

Cette diminution de l'accidentologie concerne essentiellement les métiers du tri et de la collecte en lien avec les actions d'amélioration mises en place ces 2 dernières années (achat de nouveaux camions de ramassage des dépôts au sol, mise en place de passerelles au centre de tri).

Toutefois, même si les accidents en lien avec la manutention manuelle ont chuté pour le métier de gardien de déchèterie (gerbeur, transpalette à disposition), le nombre d'accidents avec arrêt de travail est en augmentation cette année. Ils sont principalement dûs aux déplacements piétons (glissade, chute de plain-pied...) et à l'utilisation de matériel. Il faut rester vigilant.

FAITS MARQUANTS 2024



Suite à l'évolution rapide et importante des missions du SMD3, les métiers ont beaucoup changé. Il a donc fallu actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce travail, qui a duré plus d'une année, a été achevé en octobre et permet ainsi de recenser l'ensemble des risques auxquels sont exposés les agents pour l'ensemble des métiers.

Plus de 98 activités ont été étudiées sur le terrain avec les agents, identifiant ainsi environ 550 situations dangereuses. Près de 85 % des situations dangereuses sont maîtrisées avec des mesures de prévention en place et représentent ainsi un risque faible pour les agents. Des actions complémentaires sont à mettre en place sur les métiers de collecte, de déchèterie et de maintenance.

PROJETS 2025

Déployer une culture Santé & Sécurité au travail sur l'ensemble de la structure



PROCESSUS Communication

Le rôle du processus Communication est d'organiser et de mettre en œuvre la stratégie et les actions de communication externe et interne du SMD3. Il s'agit d'un service transversal qui travaille et interagit avec tous les autres processus de la structure.

Le processus Communication développe ses actions pour répondre à trois objectifs principaux :

- ✓ Véhiculer une image positive du SMD3
- ✓ Renforcer la proximité avec tous les usagers
- ✓ Améliorer la communication interne

RETOUR SUR 2024

INFORMER ET ACCOMPAGNER LE GRAND PUBLIC

En 2024, le service Communication a poursuivi sa stratégie d'accompagnement des usagers et des collectivités à la mise en place effective de la redevance incitative (RI), au changement de mode de collecte (en particulier pour la ville de Périgueux) et au développement de nouveaux dispositifs et solutions. Ainsi, de nouveaux supports ont été créés pour accompagner le dispositif de remise gracieuse pour les usagers qui utilisent des protections pour incontinence à usage unique, la compréhension de la facture avec une note d'info jointe, des tutoriels vidéo pour l'utilisation de l'application mobile par les usagers, des kits de communication à destination des touristes pour diffusion en office de tourisme et sur les aires de transit...

Les actions en lien avec la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 ont été centrales cette année (cf zoom biodéchets en p16).

Avec le développement de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur sur les Produits et Matériaux de la Construction du Bâtiment (REP PMCB) en début d'année, le SMD3 a équipé progressivement les déchèteries du département de nouveaux contenants dédiés au tri de ces déchets. Afin de faciliter l'information des usagers à l'échelle départementale et de favoriser les bons gestes, les panneaux pour le tri en déchèterie ont été entièrement revus avec une nouvelle charte graphique et un contenu simple, accrocheur, illustré.

En 2024, le SMD3 a également poursuivi ses actions de sensibilisation des usagers sur le terrain. Les animateurs et maîtres composteurs ont sillonné le département été comme hiver, avec le camion "Sur la route du zéro déchet", afin d'animer des stands, des visites ou encore des ateliers sur différentes thématiques : tri, compostage, redevance incitative, textiles, ménage écologique...

SENSIBILISER LES JEUNES ET SCOLAIRES

Afin de sensibiliser les nouvelles générations à la réduction des déchets et aux bons gestes, de nombreuses actions sont réalisées et différents outils pédagogiques sont diffusés auprès des élèves du département. Avec la 21^e édition de l'agenda scolaire distribué gratuitement à 12 000 élèves de CE2 CM1 et CM2 du département, c'est le thème de la pollution numérique qui a été exploré. Omniprésente dans notre quotidien, souvent invisible, les élèves ont pu tout au long de l'année en comprendre les causes, les conséquences et identifier les solutions au quotidien pour la réduire.



35

visites

400

élus et agents sensibilisés

plus de

20 000

enfants sensibilisés

12 000

agendas

8 000

livrets

234

animations

95

visites de sites

CRÉER DU LIEN AVEC LES ÉLUS ET LES COLLECTIVITÉS

L'espace documentation du site internet du SMD3 dédié aux collectivités a été conçu comme un espace de mise à disposition des différents kits communication, documents et éléments graphiques utilisables pour l'information auprès des administrés. Il a été alimenté toute l'année par de nouveaux supports.

Les lettres aux maires et aux élus communautaires envoyées régulièrement par email ont permis de transmettre des informations sur les avancées des projets, les temps forts de la vie du syndicat, les évolutions dans le domaine du déchet... Ainsi, les élus et leurs équipes deviennent des relais puissants des actions et des messages auprès des habitants.

Le guide des élus, mis à jour 2 fois par an, a lui aussi pour objectif d'apporter des informations sur l'ensemble des activités du syndicat.

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Les animateurs du SMD3 interviennent également auprès des associations et des professionnels, afin de les accompagner au mieux dans la gestion de leurs déchets : installation de composteurs pour les restes alimentaires des temps de pause, sensibilisation aux bons gestes de tri, prêt de matériel et de points tri pour des opérations de nettoyage de la nature, formation des salariés et des bénévoles lors d'organisation d'événements, visites de sites, ateliers en recyclerie éphémère, collecte solidaire de jouets...



une
cinquantaine
d'actions

(animations, visites...)

près de

1000
professionnels
sensibilisés



FAITS MARQUANTS 2024

- ✓ Juin : Inauguration du nouveau centre de transfert de Belvès
- ✓ Septembre : Sortie et distribution de l'agenda scolaire dans les écoles du département
- ✓ Novembre : mise en avant de la contractualisation du projet de production de biométhane à Saint-Laurent-des-Hommes

PROJETS 2025

- ✓ Accompagnement des habitants de l'agglomération de Bergerac au passage en redevance incitative, avec la mise en place de points d'information
- ✓ Suivi de tous les sites de compostage collectifs installés dans le cadre de l'appel à projets régional TRIBIO
- ✓ Pilotage de la conception de la salle pédagogique du futur centre de tri départemental
- ✓ Participation à la diffusion de la démarche QSE et conception de livrets métiers



9 500

personnes
sensibilisées

80

participations à des
manifestations locales,
sportives, culturelles...

16

permanences
biodéchets
à Périgueux

45

visites
de sites

50

opérations de prêt de
matériel (kits "nettoyons la
nature" et/ou points tri)

70

ateliers thématiques
(tri, compostage,
textiles, RI)

ZOOM SUR LES Biodéchets

Les biodéchets regroupent les déchets alimentaires (restes de cuisine et de table) et les végétaux.

L'ÉCHÉANCE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN 2024

En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a introduit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025, avec l'objectif que chaque producteur de déchet ait une solution lui permettant de les valoriser. Cette échéance a été avancée au 1^{er} janvier 2024 par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Elle vise à atteindre un taux de **valorisation organique des biodéchets de 65 %** d'ici 2025, conformément aux objectifs réglementaires.

Ce tri à la source peut se faire par l'utilisation de composteurs individuels ou collectifs, ou par la mise en place d'une collecte dédiée.

SUR LE TERRITOIRE DU SMD3

En 2024, le SMD3 a finalisé le déploiement de sa stratégie départementale dans le cadre de l'appel à projet Tribio, en partenariat avec l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine. Ainsi, ont été distribués / installés :

• **1 563 composteurs individuels**

• **85 sites de compostage partagé** (ex : en pied d'immeuble ou à l'échelle d'un quartier) **et en établissement** (ex : compostage des restes alimentaires des cantines scolaires). D'autres seront installés courant 2025, ce qui fera, à l'issue du dispositif, une centaine de sites.

La mise en place des sites de compostage demande, afin d'optimiser leur pérennité :

✓ **D'adapter les infrastructures** : réalisation d'un diagnostic

✓ **De former et d'accompagner** : en 2024, le SMD3 a réalisé 11 sessions de formation de référents de sites pour 139 personnes. Deux rencontres de référents de sites ont été organisées pour mutualiser les pratiques et les expériences, avec 29 participants.

✓ **De suivre la performance** : le SMD3 s'est doté d'un logiciel (LOGIPROX) pour suivre des indicateurs précis et optimiser la gestion des données disponibles. Il permet de **cartographier les composteurs accessibles au public** (y compris aux touristes) afin que chacun puisse identifier le composteur partagé le plus proche.

✓ **De sensibiliser** : le SMD3 a mobilisé ses 12 guides et maitres composteurs et les habitants du territoire en proposant plus de **110 actions** innovantes.

Sur la ville de Périgueux, en zone urbaine dense, **51 bornes ont été installées pour collecter les biodéchets**. La distribution du matériel de pré-collecte (sacs kraft et bioseau) a été organisée grâce à des permanences lors de la mise en service des bornes

VALORISATION DES VÉGÉTAUX

2 campagnes de broyage réalisées ont permis de valoriser **665 m³** de tailles de haies, avec la distribution gratuite de broyat à destination des particuliers. **86 % des personnes interrogées** étaient satisfaits du service de proximité rendu.

CHIFFRES clés

238 907

tonnes de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) collectés

606

kg/hab./an de DMA

47 %

des tonnages collectés sur les 50 déchèteries

66 %

de valorisation matière et organique

150

réclamations usagers par tranche de 10 000 habitants

PROCESUS Réalisation



PROCESSUS

Relations

usagers

Le processus Relations Usagers est un processus transverse, en lien étroit avec les processus Collecte, Communication, QSE, Facturation et Direction. Il s'articule autour de 2 services pilotés par la Direction de la Relation Usagers :

- ✔ **Le service Relations Usagers** : centralisé au siège, ce service traite l'ensemble des demandes téléphoniques et écrites des usagers particuliers, professionnels, associations ou administrations qui souhaitent obtenir un renseignement sur la gestion des déchets sur le territoire, signaler un changement de situation, effectuer une réclamation, s'enregistrer... Les agents du Service Usagers assurent la mise à jour de la base de données usagers, l'accueil physique au siège et sont amenés à rencontrer les usagers lors de permanences sur le terrain.
- ✔ **Le service Commercial**, dédié aux gros producteurs privés ou publics, est au contact des professionnels afin d'évaluer leurs besoins, étudier les possibilités de collecte et assurer un suivi des dossiers jusqu'à la mise en service du matériel.

En collaboration étroite avec le processus Collecte, à l'écoute des administrés, le processus Relations Usagers est co-garant de la satisfaction des usagers et de la continuité du service.

Inscrit dans un système de management ISO 9001, le service Relations Usagers réalise des enquêtes de satisfaction toute l'année afin de détecter des axes de progrès et proposer des améliorations.

RETOUR SUR 2024



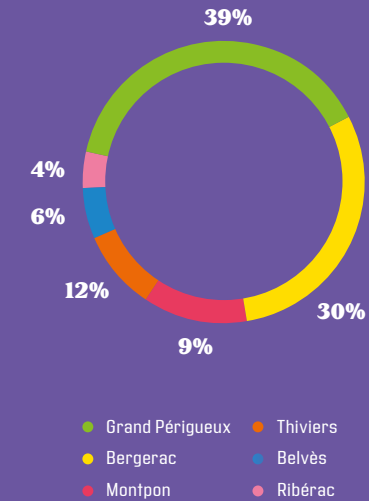
Les indicateurs de suivi mis en place depuis avril 2020 sont les suivants :

- ✔ Nombre d'appels reçus et pris en charge, taux de prise en charge (appelé aussi Qualité de Service)
- ✔ Durée moyenne d'attente d'un usager lors d'un appel (avant décroché agent)
- ✔ Stock et ancienneté courriers / courriels reçus (délai de traitement)
- ✔ Taux d'enregistrement des usagers
- ✔ Suivi des tickets par secteur (réclamations et sollicitations des usagers)

Taux d'enregistrement des usagers (résidences principales et secondaires) sur l'ensemble des communes situées sur le périmètre REOMI au 31 décembre 2024 :

	Nb de résidences (base INSEE 2020)	Nb de résidences enregistrées	Taux d'enregistrement
Résidences principales	123 418	122 376	99 %
Résidences secondaires	22 202	14 363	65 %

Répartition des réclamations / sollicitations par antenne du territoire



	Appel reçus	Appels servis	Qualité de service	Délai moyen d'attente des appels servis	Stock de courriers en fin de mois	Stock de courriels en fin de mois
Janvier	10 810	8 002	74%	4 min 12 sec	0	176
Février	6 417	5 824	91%	1 min 01 sec	0	31
Mars	7 903	6 951	88%	18 sec	0	322
Avril	8 220	6 725	82%	46 sec	0	618
Mai	12 746	9 295	73%	2 min 52 sec	233	1 955
Juin	11 797	8 882	75%	2 min 42 sec	319	3 115
Juillet	13 100	9 132	70%	3 min 47 sec	499	5 662
Août	8 945	7 014	78%	2 min 28 sec	140	2 849
Septembre	8 962	7 362	82%	2 min 13 sec	300	1 673
Octobre	11 412	9 895	87%	1 min 56 sec	267	1 173
Novembre	8 381	7 158	85%	1 min 52 sec	584	1 619
Décembre	8 141	6 400	79%	4 min 11 sec	0	437

Lecture des indicateurs (exemple ligne du mois de mai) : en mai 2024, le service usagers a reçu 12 746 appels, dont 9 295 ont été pris en charge, soit 73 %. Le temps moyen d'attente de l'utilisateur était de 2 minutes et 52 secondes.

FAITS MARQUANTS 2024



- ✔ **Pic d'activité assez important** en janvier 2024 suite à la mise en place du dispositif "surplus médical". Ce dispositif permet aux usagers ayant une surproduction de déchets indépendante de leur volonté (usagers utilisant des protections pour incontinence et change quotidien, poche d'urostomie/colostomie...) de bénéficier d'une remise gracieuse par le SMD3.
- ✔ **Déploiement de l'application mobile** "SMD3 – mon service déchets" **en mode payant**, permettant aux touristes d'ouvrir les bornes à ordures ménagères sur l'ensemble du territoire SMD3, avec la création d'un accès à l'application pour les résidents permanents du département en mai 2024.
- ✔ **Poursuite de la réorganisation du Service Relations Usagers** qui a commencé au cours de l'année 2023 suite au recensement des besoins des usagers, avec la spécialisation de certains agents (pôle Professionnels, pôle Administratif, pôle Habitat collectif et accompagnement...). Cette réorganisation s'accompagne de la mise en place d'une permanence accueillant les usagers qui souhaitent se déplacer avec l'aménagement d'un espace dédié à l'accueil.
- ✔ **Traitement des déclarations de changement de situation des usagers** reçues avant le 31/12/2024.

PROJETS 2025



- ✔ **Veiller à maintenir une base de données Usagers de qualité** pour permettre aux usagers d'accéder au service public de gestion des déchets et pour assurer la facturation de la Redevance Incitative
- ✔ **Veiller à traiter les demandes des usagers dans les meilleurs délais**
- ✔ **Poursuivre la recherche des foyers non-inscrits**, dans le but d'équilibrer le coût global de la gestion des déchets sur l'ensemble des foyers utilisant le service public et de réduire les dépôts en pieds de bornes

PROCESSUS Collecte



Le processus Collecte est le premier maillon de la chaîne de gestion des déchets, en lien direct avec les usagers du service. Il consiste à collecter les déchets en porte-à-porte (PAP), en points d'apport (PA) ou en déchèteries, pour les massifier avant transfert, transport puis traitement.

En collaboration étroite avec le service Relations Usagers, il est garant de leur satisfaction, se doit d'être fiable et réactif pour assurer la continuité du service public, dans un objectif de performance économique et environnementale.

A ce titre, dans une démarche d'amélioration continue, le SMD3 encadre ce processus dans un système de management intégré Qualité-Environnement.

RETOUR SUR 2024

DÉPLOIEMENT DES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

La mise en œuvre de la redevance incitative sur le département a nécessité d'adapter les moyens de collecte, pour être en mesure de facturer les usagers en fonction de leur production de déchets résiduels. Initié en 2022, ce changement a été poursuivi cette année, avec le déploiement de 91 nouveaux PA avec contrôle d'accès sur les antennes de Belvès (3), Périgueux (50), Bergerac (33), Montpon (2), Thiviers (1) et Ribérac (2).

OPTIMISATION DE LA COLLECTE (HORS SECTEUR PÉRIGUEUX)

Grâce aux outils connectés, l'optimisation de la collecte a débuté en janvier 2022. Le but est de diminuer l'empreinte environnementale, tout en améliorant la qualité de service. Différents indicateurs sont suivis : kilométrage parcouru, tonnage collecté par flux, tonnage collecté par km. Parmi ces indicateurs, le taux de points d'apport ayant été collectés avant saturation a été de 98,4 % en moyenne en 2024.

Concernant la performance des collectes, l'optimisation des tournées a permis de progresser au niveau du tonnage collecté par kilomètre, avec en moyenne + 1 kg/km pour le flux carton, + 13 kg/km pour le verre et + 4 kg/km pour les emballages et papiers.

Les véhicules de collecte ont effectué 1 665 kilomètres en moins par rapport à 2023, alors que le tonnage de déchets recyclables collectés (carton, verre et déchets propres et secs) a augmenté de 2 868 tonnes. L'optimisation a ainsi permis de diminuer l'empreinte environnementale du SMD3.

LAVAGE DES BORNES

Depuis le 1^{er} janvier 2023, deux équipes de lavage ont vu le jour afin d'assurer le lavage intérieur et extérieur de tous les conteneurs. Ce lavage est effectué juste après le vidage des bornes, grâce à un véhicule robotisé.

La propreté des installations du SMD3 est une priorité du syndicat. Des investissements importants ont été mis en œuvre en 2023 et 2024 pour l'achat de véhicules supplémentaires, afin de continuer à progresser sur la qualité de service aux usagers.

Le SMD3 a investi dans 6 camions de lavage haute pression avec comme objectif que le lavage extérieur de tous les conteneurs ainsi que des plateformes soit réalisé au moins une fois tous les deux mois (taux de réalisation 2024 : 76 %).

PART DE LAVAGES EFFECTUÉS EN 2024

	JANVIER – JUIN	SEPTEMBRE – DECEMBRE
Cartons	99 %	
Verre	96 %	31 %
Emballages-Papiers	99 %	89 %
Ordures ménagères résiduelles	99 %	98 %

NOUVELLES FILIÈRES EN DÉCHÈTERIES

De nouveaux changements ont eu lieu en 2024 concernant les déchets acceptés en déchèterie :

- ✓ Consécutivement à la signature en novembre 2023 du contrat avec l'OCAB, l'éco-organisme agréé par l'Etat sur la filière "Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment" (PMCB) pour la prise en charge de ces déchets, un schéma opérationnel adapté aux configurations de chaque déchèterie du territoire a été déployé tout au long de l'année 2024. Le développement du tri des flux nouveaux ci-dessous permet notamment de diminuer la part de déchets stockés en ISDND :

- ◆ Plâtre
- ◆ Menuiseries vitrées
- ◆ Plastiques rigides et souples couverts par une filière soumise au principe de Responsabilité Élargie du Producteur (Éléments d'Ameublement, Bricolage-Jardinage, Jouets, Construction du Bâtiment)

- ✓ La formation des équipes de déchèteries aux nouvelles consignes de tri a été réalisée en interne.
- ✓ Fin 2024, des sessions de formation ont été organisées par les éco-organismes de la filière PMCB pour le perfectionnement des agents formés initialement et la mise à niveau des nouveaux arrivants.

2024 a été une année de transition avec la mise en place progressive de ces nouveaux flux. Grâce à l'engagement des équipes de terrain (agents SMD3 et valoristes des structures d'ESS partenaires), les premiers résultats sont très encourageants au vu de la baisse du tonnage des déchets "Non Valorisables" issus des déchèteries en 2024 (15 980 t) par rapport à 2023 (17 903 t) : – **1 922 tonnes soit – 11 %**.

PROJETS 2025

ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE

Un point d'apport réhaussé sera mis en place sur toutes les communes non équipées de bornes enterrées ou semi-enterrées, sur demande des communes, afin de faciliter le geste de tri.

INSTALLATION DE BORNES 30 LITRES

L'installation de bornes 30L dans les communes de plus de 2 500 habitants limitant la durée de stockage des déchets chez les habitants en habitat vertical est prévue.

INVESTISSEMENT EN MATÉRIEL POUR LA COLLECTE ET LE LAVAGE DES CONTENEURS

- ✓ Achat de 3 camions pour la collecte robotisée
- ✓ Achat de 7 camions de propreté nouvelle génération pour la gestion des dépôts de déchets en pied de PA
- ✓ Achat d'un camion de propreté spécial "encombrants"
- ✓ Achat d'un camion de lavage haute pression

DÉCHÈTERIES

- ✓ Des flux "PMCB" complémentaires seront déployés sur le parc de déchèteries en fonction des capacités d'accueil, via l'installation de bennes "Multi-REP" et l'installation de contenants permettant le tri des laines de verre et laines de roche.
- ✓ Concernant la collecte du Plâtre, des contenants plus adaptés (5 m³) seront installés sur la grande majorité des déchèteries.
- ✓ Pour la filière Pneumatiques, le SMD3 étudie avec l'éco-organisme Aliapur une densification de l'offre de reprise des pneus des ménages via le réseau des Professionnels du pneu installés sur le département de la Dordogne.
- ✓ Des sessions de formation seront organisées pour les agents de déchèteries sur le tri des DDS, en lien avec l'éco-organisme EcoDDS.

BUDGET RÉALISÉ 2024

Budget d'investissement en M€

Collecte
Déchèteries

10,5 M€

2,1 M€

Budget de fonctionnement en M€

Collecte
Déchèteries

14 M€

7,7 M€

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Budget d'investissement en M€

Collecte
Déchèteries

9,9 M€

1 M€

Budget de fonctionnement en M€

Collecte
Déchèteries

14,2 M€

8,3 M€

SYNTHÈSE des déchets collectés

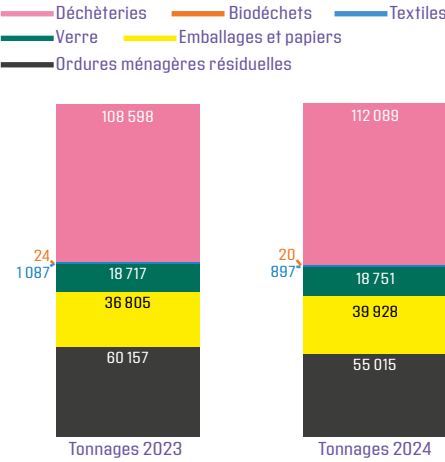
TONNAGES COLLECTÉS

226 701 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors apports directs) ont été collectées sur le territoire du SMD3. Cela représente **575 kg** par habitant en moyenne en 2024.

Après une baisse en 2023, les tonnages collectés augmentent de **1 %** entre 2023 et 2024, avec une diminution des ordures ménagères résiduelles (– 9 %) contrebalancée par une augmentation des emballages–papiers (+ 8 %).

Les apports en déchèterie représentent **49 %** des tonnages collectés. Les ordures ménagères résiduelles sont le deuxième flux le plus important (24 %). Les déchets recyclables (emballages, papiers et verre) représentent 18 % des déchets collectés.

Évolution des tonnages collectés



ZOOM SUR LA COLLECTE EN POINT D'APPORT ET EN PORTE-À-PORTE

114 787 tonnes de déchets ont été collectées en apport volontaire et en porte-à-porte sur le territoire en 2024, soit en moyenne **291 kg par habitant**. Ces collectes sont toutes réalisées en régie.

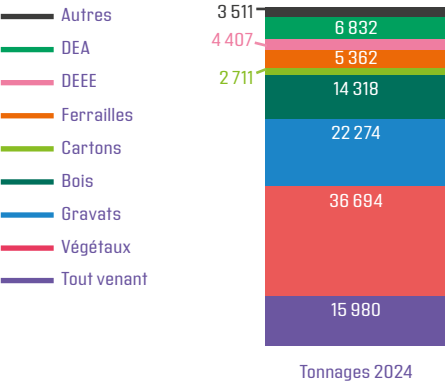
ZOOM SUR LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

50 déchèteries sont en fonctionnement en 2024 sur le territoire du SMD3 soit 1 déchèterie pour 7 879 habitants.

285 kg par habitant en moyenne ont été collectés en déchèterie en 2024.

3 % de diminution des apports en déchèteries ont été constatés entre 2023 et 2024. La composition des déchets collectés a cependant changé, avec une augmentation des tonnages de bois (+ 43 %) en lien avec la mise en place de bennes "Bois multi-REP", contrebalancé par une diminution du tout-venant (–11 %) et des déchets d'éléments d'ameublement (–24 %).

Ratios collectés en déchèteries (kg/hab./an)



TONNAGES COLLECTÉS



	ANTENNE DE BELVÈS	ANTENNE DE MONTPON-MUSSIDAN	ANTENNE DE RIBÉRAC	ANTENNE DE PÉRIGUEUX	ANTENNE DE THIVIERS	ANTENNE DE BERGERAC	SMCTOM DE NONTRON	SICTOM DU PÉRIGORD NOIR
Collectivité	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	–	–
Nombre de communes	79	47	46	56	73	79	44	57
Nombre d'habitants	32 949	32 013	20 185	125 350	36 061	81 477	26 989	40 259
Part de la collecte des OMR en PA	100%	86%	100%	100%	100%	32%	22%	100%
Part de la collecte des OMR en PAP	0%	14%	0%	0%	0%	68%	78%	0%

FINANCEMENT								
Financement	RI	RI	RI	RI	RI	RI + TEOM + RS	TEOM + RS	TEOM + RS
Montant RS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	CAB : 724 527 €	260 000 €	686 260 €
Montant TEOM						CAB : 10 720 000 €	5 060 010 €	9 542 091 €
Montant RI	1 301 227 € (global SMD3 voir page 35)							

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS								
Nombre d'agents	30	33	18	66	36	64	39	54
dont technique	24	29	15	60	32	58	35	46
dont administratif	6	3	3	6	4	6	4	8
Nombre de véhicules	16	16	11	25	23	28	16	16
Collecte en régie ou prestation	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
Nombre de déchèteries	7	6+1 (déch. Mobile)	3	13	7	4	5	5
Nombre de visites en déchèterie	77 674	61 640	38 580	208 804	60 042	148 954	75 891	144 015

COMPOSTAGE								
Composteurs individuels distribués	111	117	70	564	76	622	188	458

TONNAGES COLLECTÉS								
OMR	3 513	3 153	1 816	14 519	2 804	13 949	4 978	10 282
Emballages / Papiers	3 724	4 043	2 349	13 704	3 915	6 624	2 113	3 455
Verre	2 003	1 483	1 041	4 791	1 874	3 433	1 275	2 851
Biodéchets	0	0	0	0	0	0	0	20
Déchèteries	9 632	8 967	5 441	35 693	8 545	23 490	7 476	12 845
TOTAL DMA	18 885	17 714	10 646	68 732	17 153	47 526	15 854	29 468
Ratio DMA (kg/hab./an)	573,16	553,33	527,44	548,32	475,66	583,31	587,43	731,97



PROCESSUS Transfert

Le rôle du processus Transfert est de massifier et préparer les déchets collectés en vue de leur traitement. Il est lié en amont au processus Collecte et en aval aux processus Transport et Traitement.

Ses objectifs sont les suivants :

- ✓ Assurer la continuité du transfert des déchets
- ✓ Valoriser de manière optimale les produits issus des filières bois, végétaux et cartons
- ✓ Planifier l'évacuation régulière des matières pour maintenir les stocks au-dessous des seuils autorisés
- ✓ Acheminer les déchets vers leurs exutoires finaux, par le biais de FMA (camions semi-remorques à fond mouvant), moyens de transport de grande capacité, réduisant ainsi le nombre de camions circulant sur les routes de Dordogne.



RETOUR SUR 2024

CONTINUITÉ DU SERVICE TRANSFERT

Le nombre de ruptures de service sur l'accueil des déchets au niveau des quais de déchargement a poursuivi la baisse observée en 2023, avec 25 ruptures de service en 2024 sur 20 177 apports (flux Déchets Résiduels et Emballages-Papiers confondus). Ce bon résultat a pour origine l'amélioration de la coopération avec les équipes de collecte utilisatrices des centres de transfert ainsi que la mise en œuvre d'un fonctionnement avec plus de fluidité au sein du service transport.

Un programme de formation a été élaboré en juin 2024 pour les remplaçants des agents de Transfert titulaires. Au programme : journée d'immersion et formation complète aux différentes missions à exercer par un agent de Transfert.

PLANIFICATION DE L'ÉVACUATION DES MATIÈRES POUR LIMITER LES STOCKS

La révision de la méthode de pilotage du suivi des stocks de matières courant 2023 et la création d'indicateurs de suivi en juin 2024 ont permis une meilleure maîtrise et une fluidité des mouvements de matières transitant par les centres de transfert du SMD3, même s'il reste des marges de progrès :

- ✓ **Bois** : 142 jours de saturation cumulés sur les 4 sites concernés
- ✓ **Végétaux** : 815 jours de saturation cumulés pour les 5 sites concernés
- ✓ **Verre** : 262 jours de saturation cumulés sur les 5 sites concernées.

Les agents de Transfert ont été sensibilisés fin 2024 sur l'anticipation de la programmation des évacuations, avec la mise en œuvre d'objectifs individuels.

FAITS MARQUANTS 2024

BELVÈS : Prise en main du nouveau centre (ouvert en décembre 2023), formation de l'agent titulaire et des remplaçants mis à disposition par l'Antenne

BERGERAC : Prise en main de la presse à cartons (formation des agents) et adaptation de l'équipement à la suite de défauts de fonctionnement

SAINT FRONT SUR NIZONNE/ VANXAINS : Remise aux normes de la sécurité incendie (RIA)

CUSSAC : Démantèlement du site avec gestion des aléas (dépollution de la cuve à gasoil, etc.)

PROJETS 2025

- ✓ **Tous les centres de Transfert et ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes** : Installation d'un nouveau logiciel de pesée (36 k€)
- ✓ **La Rampinsolle** : Réfection du sol de bas de quai du transfert (116 k€)
- ✓ **Bergerac** : Aménagement du centre de transfert : voirie, aire de lavage, parking FMA, bâtiment Carton, mise aux normes des rejets (472 k€)
- ✓ **Cussac** : Remise en état de la clôture d'enceinte du site (20 k€)
- ✓ **Saint-Front-sur-Nizonne** : Réfection du lit planté de roseaux pour le traitement des eaux "polluées" du site (12 k€)

PROCESSUS Transport

Le rôle du processus Transport est d'évacuer dans le temps imparti les déchets présents sur les centres de transfert du département afin d'assurer une continuité d'accueil permanente des ordures ménagères résiduelles ainsi que des emballages et papiers issus de la collecte.

Le processus Transport travaille en collaboration avec les processus Collecte et Transfert en amont et avec les processus Tri et Traitement en aval.

En 2024, le processus Transport a acheminé près de 75 000 tonnes de déchets issus des centres de transfert du département vers les différents exutoires (les centres de tri pour les emballages et papiers ou les centres d'enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles).

Les transports sont réalisés en tracteur remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA).



RETOUR SUR 2024

REPRISE EN RÉGIE DU TRANSPORT DES DÉCHETS RÉSIDUELS DE MARCILLAC SAINT-QUENTIN

Grace à la mise en place de la redevance incitative, les déchets collectés et par extension le nombre de rotations pour l'évacuation des déchets présents dans les centres de transfert ont diminué entre 2022 et 2023, ce qui a permis au SMD3 de reprendre en régie le transport des déchets résiduels de Marcillac Saint-Quentin en 2024, auparavant effectué en prestation de service.

Au global

⊕ **4 691 t**

de déchets transportés par rapport à 2023 (+ 6 %) soit 170 rotations supplémentaires et 39 282 km en plus parcourus.

Déchets résiduels

⊕ **3 172 t**

(soit + 123 rotations) par rapport à 2023 (augmentation due à la reprise en régie du transport des déchets résiduels de Marcillac Saint-Quentin)

Papiers-Emballages

⊕ **1 519 t**

(soit + 47 rotations) par rapport à 2023 (augmentation due à la hausse des tonnages de recyclables collectés sur le territoire avec la mise en place de la redevance incitative)

BUDGET 2024

- ✓ Investissements : 0,6 M€
- ✓ Fonctionnement : 2 M€

BUDGET 2025

- ✓ Investissements : 1,4 M€
- ✓ Fonctionnement : 2,2 M€

LES INVESTISSEMENTS 2025



- ✓ 1 tracteur, dans le cadre du renouvellement de la flotte
- ✓ 1 tracteur, dans le cadre du transport futur des emballages-papiers du secteur du Périgord Noir (2026)
- ✓ 8 remorques (FMA), pour le transport des refus de tri du futur centre de valorisation des déchets dont l'ouverture est prévue en janvier 2026

PROCESSUS Tri

Le processus Tri a pour objectif de suivre l'activité liée à l'accueil, au tri et à la reprise des matériaux issus des collectes sélectives des papiers et emballages en carton, en plastique, en acier et en aluminium.

Le processus Tri interagit avec les processus Collecte, Transfert et Transport (processus "fournisseurs") d'une part et avec le processus Achat d'autre part (processus "client").

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

	Centre de tri de La Rampinsolle	Centre de tri de Marcillac–Saint–Quentin	DÉTOURNEMENT DE MATIÈRES vers le centre de tri d'Illats (33)
Propriétaire	SMD3	SMD3	PAPREC
Exploitant	PAPREC CRV	SMD3	PAPREC
Capacité de traitement	22 000 t/an	8 000 t/an	40 000 t/an
Personnel	2 à 3 postes de 7h	2 à 3 postes de 7h	/
Tonnage traité (2024)	27 841	14 571 (dont 3 518 t provenant du SYTTOM de Brive)	1811t provenant du SMD3
% de refus tri (2024)	45 %	49 %	/

Les emballages et papiers correspondent aux déchets issus du tri effectué par les ménages dans les bornes et les sacs jaunes. Ces déchets recyclables sont admis sur les 2 centres de tri départementaux pour être triés :

- ✓ Le centre de tri de La Rampinsolle à Coulounieix–Chamiers, propriété du SMD3, exploité par la société PAPREC CRV depuis 2015
- ✓ Le centre de tri de Marcillac–Saint–Quentin, exploité en régie par le SMD3 depuis septembre 2019

RETOUR SUR 2024

En 2024, les deux centres de tri du SMD3 et celui d'Illats en Gironde ont réceptionné 42 833 tonnes d'emballages et papiers générés sur le territoire SMD3.

- ✓ 14 630 tonnes entrantes sur le site de Marcillac Saint–Quentin dont 3 518 tonnes issues du SYTTOM de Brive
- ✓ 26 306 tonnes entrantes sur le site de La Rampinsolle plus 1 897 tonnes détournées vers le centre de tri Paprec à Illats en Gironde. (surplus de tonnages que le site n'a pas eu la capacité de trier)

La mise en place de la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2023 a ainsi eu comme conséquence à la fois :

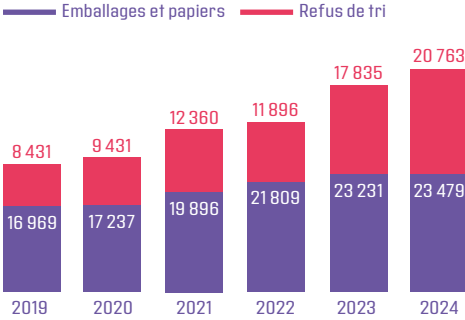
- ✓ Une **hausse de + 8 % des tonnages de matières valorisées**, passés de 21 809 tonnes en 2022 à 23 479 tonnes en 2024
- ✓ Une **hausse du taux de refus** de tri moyen, passé de 35 % en 2022 à 47 % en 2024

Les **refus de tri** regroupent d'une part : les refus dits "techniques", qui respectent les consignes de tri mais n'ont pas encore de filières de recyclage ou ne peuvent être recyclés par nos installations actuelles (plastiques bi-composants, imbriqués, capsules de café , fines...) et d'autre part les refus dits "inciviques", qui n'ont pas leur place au sein des

emballages : restes alimentaires, couches, bâches en plastique, meubles, câbles électriques, textiles, couvertures, chaussures, animaux, allant jusqu'à des déchets militaires dangereux comme des obus ou des armes à feu, qui ont nécessité l'intervention des démineurs et entraîné l'arrêt de la chaîne de tri 5 fois en 2024.

Les refus sont envoyés en unité de valorisation énergétique (UVE). Un mauvais tri engendre ainsi des charges supplémentaires (collecte, transfert, tri, valorisation énergétique) pour le SMD3 et donc pour l'utilisateur.

Evolution des tonnages valorisés



FAITS MARQUANTS 2024

- ✓ Démarrage du chantier "centre de tri départemental" remplaçant les 2 centres actuels à la fin du 1^{er} semestre 2026, avec pour objectif d'augmenter la capacité de tri dans le département
- ✓ 126 000€ de surplus de gros entretiens et réparations du fait de la dégradation de la qualité du flux de recyclables entrant sur les centres de tri : la présence importante d'indésirables a augmenté le nombre de pannes et de casse sur l'équipement du centre de tri, augmentant ainsi les dépenses associées
- ✓ Détournement de 1 897 t de déchets recyclables vers Illats (33) en raison de la redevance incitative qui pousse les usagers à trier



TYPE	NATURE DES EMBALLAGES	TONNAGE TRIÉ	PRODUITS ISSUS DU RECYCLAGE
Acier	Boîtes de conserves, canettes de boissons...	1 207	Boîtes de conserve, pièces, automobiles
Aluminium	Canettes, barquettes, aérosols...	248	Vélo
Mix–PEHD	Bouteilles et emballages en plastique opaque	1 239	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte de déchets...
Mix–PET clair	Bouteilles et emballages en plastique clair	1 578	Bouteilles, fibre textile (ex : polaires)
Mix–PET foncé	Bouteilles et emballages en plastique coloré	278	Bouteilles, fibre textile (ex : polaires)
Films plastiques PEBO	Films plastiques, sacs jaunes	907	Sachets, sacs, poches plastiques
Papiers–cartons complexés	Briques alimentaires	411	Carton et cartonnets d'emballage
Papiers–cartons non complexés	Cartons, cartonnets	5 632	Papier peint, essuie tout...
JRM	Journaux, revues, magazines	2 755	Papier journal
Gros de magasin	Papier de qualité inférieure	4 416	Papier
Cartons de moindre qualité	Cartons bruns	2 898	Carton et cartonnets d'emballage
Refus de tri	–	19 983	Chaleur

BUDGET 2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

- ✓ La Rampinsolle : 6,1 M€
- ✓ Marcillac–Saint–Quentin : 2,7 M€

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

- ✓ La Rampinsolle : 41 k€
- ✓ Marcillac–Saint–Quentin : 190 k€
- ✓ Construction du centre de tri départemental : 48 M€

BUDGET RECETTES (VENTES DE MATIÈRES TRIÉES) :

- ✓ La Rampinsolle : 1,4 M€
- ✓ Marcillac–Saint–Quentin : 810 k€

PROJETS 2025

- ✓ Poursuite de la construction d'un centre de tri départemental d'une capacité de 45 000 tonnes
- ✓ Configuration du centre de tri de La Rampinsolle qui permettra le tri flux "développement" à compter du 01/01/2026 afin de répondre aux exigences de tri de l'éco-organisme CITEO sur les emballages plastiques
- ✓ Étude de reconfiguration du site de Marcillac (le centre de tri fermera lors de l'ouverture du nouveau centre départemental)

PROCESSUS Traitement

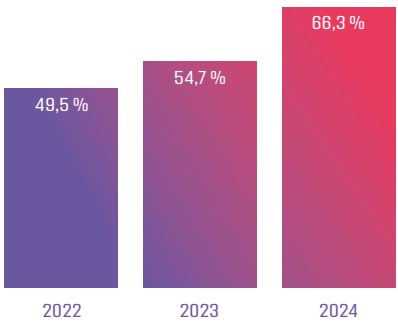
Le processus Traitement a la charge du traitement de l'ensemble des déchets collectés (à l'exception des emballages-papiers, gérés par le processus Tri). Certains de ces déchets sont traités directement par le SMD3 (déchets végétaux, bois, déchets résiduels), d'autres sont confiés à des éco-organismes ou à des prestataires privés.

SYNTHÈSE DES DÉCHETS TRAITÉS EN DORDOGNE EN 2024

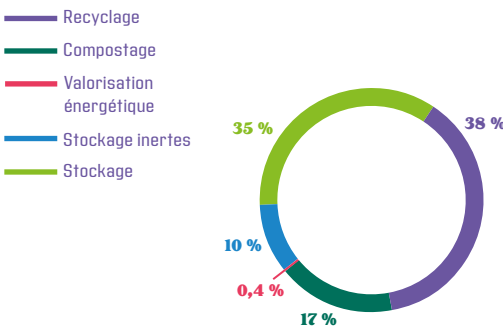
	Déchets générés en Dordogne	Déchets pris en charge par le SMD3
Ordures ménagères résiduelles	56 809 t	56 809 t
Déchets verts	42 118 t	40 474 t
Gravats	22 547 t	22 547 t
Déchets propres et secs traités en centre de tri	38 931 t	38 931 t
Non Valorisable	17 416 t	17 416 t
Verre	18 838 t	18 838 t
Bois	8 358 t	7 316 t
Papier/carton déposés en déchèterie et apport volontaire	5 758 t	5 758 t
Ferrailles et métaux	5 362 t	4 492 t
Déchets d'équipements électriques	4 439 t	4 439 t
Amiante ciment	687 t	687 t
Textiles	1 285 t	388 t
Divers (piles, batteries, pneus, ASL, PAE...)	360 t	347 t
Déchets diffus spécifiques	1 016 t	1 016 t
Huiles (vidange + alimentaire)	194 t	147 t
Polystyrène expansé	128 t	128 t
Néons et lampes	18 t	18 t
Déchets d'activités de soins à risque infectieux	2 t	2 t
DEA Multimatériaux (hors Bois inclus dans nouveau Flux MultiREP) /ABJ/Jouets	6 832 t	6 832 t
Bois MultiREP (flux contrat PMCB 2024)	6 403 t	6 403 t
Plastiques MultiREP (flux contrat PMCB 2024)	280 t	280 t
Plâtre (flux contrat PMCB 2024)	653 t	653 t
Menuiseries Vitrées (flux contrat PMCB 2024)	389 t	389 t
Plastiques durs "Régie"	4 t	0 t
Plastiques souples "Régie"	43 t	11 t
Réemploi	36 t	36 t
TOTAL	238 908 t	234 358 t

La part de déchets valorisés en Dordogne en 2024 a nettement progressé par rapport à 2023, atteignant son plus haut niveau sur ces dernières années. Ainsi, deux tiers des déchets générés en Dordogne sont valorisés, que ce soit par recyclage, compostage ou valorisation énergétique, en cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement définie au niveau européen.

Taux de valorisation des déchets non dangereux, non inertes de la Dordogne



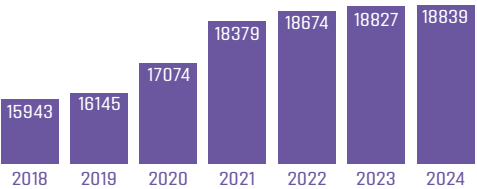
Taux de valorisation des déchets de Dordogne en 2024



VALORISATION DES EMBALLAGES EN VERRE

Les emballages en verre collectés sont acheminés vers l'une des six plateformes de regroupement du SMD3. Le SMD3 achemine ensuite ces flux vers des usines de revalorisation matière. Le verre est ensuite transformé en calcin, matière première secondaire qui permettra ensuite de créer à nouveau des emballages en verre.

Evolution des tonnages de verre valorisés



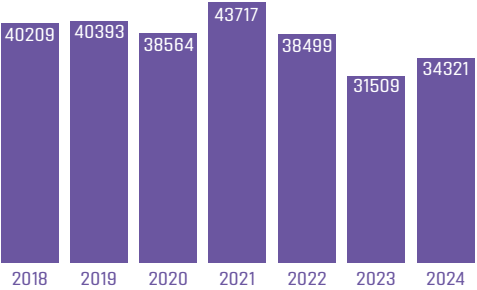
VALORISATION DES VÉGÉTAUX

Les végétaux sont collectés majoritairement en déchèteries sur l'ensemble du territoire (à hauteur de 85 % des tonnages) ou en apports directs sur les plateformes de stockage.

Deux méthodes de valorisation sont utilisées pour ces déchets :

- ✓ Le stockage et le broyage sur l'une des 7 aires de proximité du SMD3
- ✓ Le broyage et le compostage sur la plateforme de compostage de Saint-Laurent-des-Hommes

Evolution des tonnages de végétaux valorisés

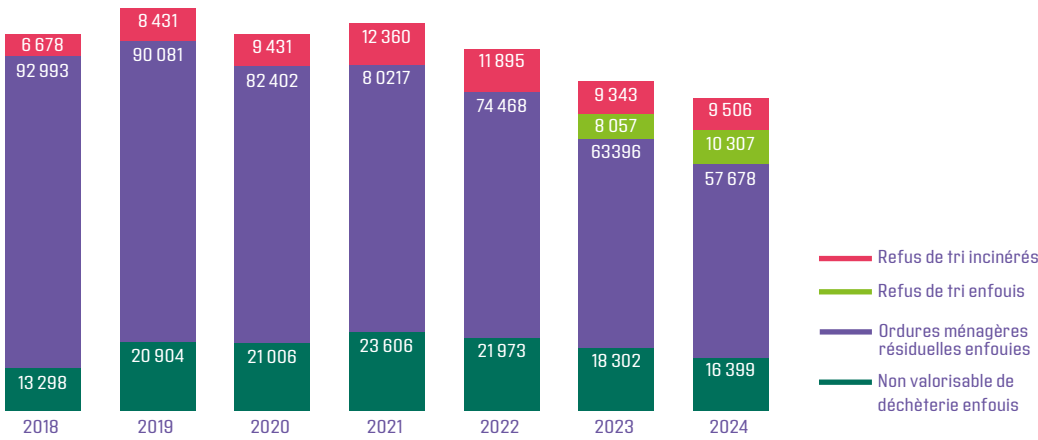


TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Les déchets ménagers résiduels concernent trois flux de déchets :

- ✓ Les Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs) collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire
- ✓ Les déchets collectés dans les bennes non valorisables des déchèteries
- ✓ Les refus de tri des papiers-emballages issus du centre de tri

Évolution des tonnages de déchets ménagers résiduels



La diminution des tonnages de déchets résiduels se poursuit sur 2024 du fait de la diminution des OMR liées à la mise en place de la redevance incitative et de la diminution du non-valorisable de déchèterie sur le département.

18 839 t
collectées en 2024
(y compris déchets professionnels)

+ 1 765 t
par rapport à 2020

34 321 t
tonnes collectées en 2024
(y compris déchets professionnels)

- 4 243 t
par rapport à 2020

93 890 t
de déchets résiduels
traitées en 2024

57 678 t
d'ordures ménagères
résiduelles enfouies

16 399 t
de tout-venant de
déchèterie enfouies

10 307 t
de refus enfouies

9 506 t
de refus incinérées

FILIÈRE	DÉCHETS CONCERNÉS	TONNAGE 2024	EVOLUTION 2023/2024	MODE DE TRAITEMENT	RATIO (KG/HAB./AN)
PSE	Polystyrène expansé blanc à structure alvéolaire, propre et sec (acceptation des chips et PSE extrudé en 2023)	128	2%	Valorisation matière (recyclage)	0,3
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux piquants et tranchants des particuliers en auto-traitement	2	-12%	Incinération avec valorisation énergétique	0,0
Amiante-Ciment	Déchets d'amiante-ciment lié et non friable (plaques, ardoises, tuyaux) des particuliers et des professionnels	687	-20%	Enfouissement dans un casier spécifique	2,2
DEEE des particuliers	Déchets d'Équipements Électriques Electroniques en fin de vie	4 439	4%	Réparation pour réemploi, traitement sélectif des composants et substances dites dangereuses (dépollution et valorisation matière)	10,8
DDS	Déchets Diffus Spécifiques : produits dangereux des ménages (corrosifs, toxiques, explosifs ou inflammables)	1 016	7%	Élimination par traitement spécifique : valorisation énergétique, recyclage si possible	2,4
Textiles (déchèteries)	Textiles mis en sacs (vêtements, linge de maison, chaussures, cartables...)	388	6%	Friperies, essuyage industriel, effilochage, export	0,9
Déchets inertes	Déchets non polluants issus des chantiers de construction et de démolition (gravats, béton, sable...)	22 547	-5%	Valorisation matière en grande majorité	60,1
Bois	Bois non traités (palettes...), bois traités (meubles sur déchèteries sans benne dédiée au mobilier...)	7 316	-23%	Valorisation matière	25,9
DEA/ABJ/J	Tous les déchets d'ameublement, articles de bricolage et jouets sur les déchèteries équipées	6 832	-24%	Valorisation matière, valorisation énergétique	22,8
Bois MultiREP*	Déchets de bois pouvant faire l'objet de différentes filières REP	6 403	*	Valorisation matière	16,3
Plastiques MultiREP*	Déchets de plastique pouvant faire l'objet de différentes filières REP	280	*	Valorisation matière, valorisation énergétique	0,7
Plâtre*	Déchets de plâtre	653	*	Valorisation matière	1,7
Menuiseries vitrées*	Menuiseries vitrées	389	*	Valorisation matière	1,0

* Filières n'existant pas en 2023

FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Certaines catégories de déchets nécessitent des **traitements ou organisations spécifiques, via notamment le réseau des déchèteries publiques**. Il peut s'agir de :

- ✔ Déchets dangereux pour la santé ou l'environnement (tels que les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, les huiles de vidange, etc.)
- ✔ Déchets dont les valorisations sont effectuées via des filières particulières (tels que les textiles, le polystyrène, le bois, les déchets du bâtiment, etc.)
- ✔ Amiante lié (centres de transfert et ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes)

PROCESSUS Traitement



ISDND DE SAINT-LAURENT-DES-HOMMES

L'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes est réalisée en régie. Cette installation vise à traiter les déchets ultimes en préservant la sécurité des travailleurs et l'environnement sur l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes, gérée en régie. De nombreuses mesures techniques croisées et des contrôles périodiques réguliers sont réalisés.

Les fermentescibles présents dans les déchets résiduels sont valorisés par la récupération et le traitement du biogaz. Les lixiviats récupérés au sein du stockage de déchets sont traités et rejetés conformément aux seuils prescrits par l'arrêté préfectoral en vigueur.

RETOUR SUR 2024

Le processus Traitement s'est fixé les objectifs suivants :

- ✔ Respecter l'obligation des 75 000 tonnes enfouies sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes (les tonnages supplémentaires sont enfouis en ISDND privée)
- ✔ Maîtriser l'exportation des lixiviats (volume traité in situ, volume évacué par rapport au prévisionnel, suivi de la saturation et de la capacité des bassins de stockage de lixiviats)
- ✔ Maîtriser les nuisances olfactives pour le voisinage (suivi du biogaz capté)



FAITS MARQUANTS 2024

- ✔ **Création du casier de stockage des déchets résiduels F5F6** (réception prévisionnelle en 2025) : 954 k€
- ✔ **Couverture du casier de stockage des déchets résiduels F1F2 et mise en place des équipements pour un fonctionnement en bioréacteur** (début des travaux de couverture en novembre 2024, réception prévisionnelle en 2025) : 290 k€
- ✔ **Création d'une piste forestière au sud de l'ISDND** : 129 k€
- ✔ **Acquisition d'une presse à balle pour optimiser la valorisation du carton** : 237 k€

STOCKAGE DÉCHETS NON DANGEREUX	2023	2024
Enfouissement	74 533	74 999
LIXIVIATS	2023	2024
Évacuation de lixiviats (m³)	8 532	17 571
Rejet des eaux traitées (m³)	8 629	9 952
Précipitations (mm)	1 209	1 070
BIOGAZ	2023	2024
Production électrique moyenne (kW)	784	748
Taux de CH4 moyen (%)	53	50
Energie thermique valorisée (MWh)	1 185	1 570
Valorisation du Biogaz (Nm³)	3 532 390	3 839 555
Équivalent consommation électrique (habitant)	2 736	2 708
CO² évité (tonne)	521	515
Energie électrique produite (MWh)	6 365	6 303

PROJETS 2025



- ✔ **Lancement du marché de maîtrise d'œuvre et réalisation du dossier de consultation pour les travaux du secteur G** : exploitation prévisionnelle du casier G1G2 pour début 2027
- ✔ **Création de la couverture du casier F3F4 + fonctionnement en bioréacteur** : 186 k€
- ✔ **Lancement du projet de production de Biométhane via le Biogaz récupéré** : Installation d'une unité d'épuration WAGABOX qui produira en moyenne 16,7 GWh de biométhane par an, ce qui représente la consommation énergétique d'environ 3 000 habitants. Ce biométhane sera directement injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel, alimentant ainsi les particuliers et les entreprises locales. Ce projet, dont la mise en service est prévue pour 2027, permettra de réduire les émissions de CO2 de 4 000 tonnes par an, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.



ZOOM SUR le Service Verbalisation

L'objectif du service Verbalisation, créé en septembre 2022, est de réduire les dépôts de déchets au sol et les erreurs de tri, dans une optique d'équité entre les usagers du territoire.

On compte 7 personnes habilitées à dresser des procès-verbaux :

- ✓ 4 agents du service verbalisation
- ✓ 3 agents de constatation / repasse assermentés (rattachés aux antennes de Grand Périgueux, Bergerac et Montpon-Mussidan)

CHIFFRES CLÉS 2024

- ✓ 2 643 rapports d'infraction pour préjudice causé à la collectivité envoyés avec demande de réparation sous forme de facture
- ✓ 60 avertissements pédagogiques (tri de bonne qualité dans un sac noir)
- ✓ 541 inscriptions sur le fichier de redevance incitative suite aux rapports d'infractions

PROJETS 2025

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

En 2025, le SMD3 va continuer à renforcer sa lutte contre les dépôts sauvages par différents moyens :

- ✓ Opération test d'un dispositif de visualisation de dépôts au sol par le biais de caméras mobiles intelligentes sur les points d'apports problématiques (opération initiée en 2024)
- ✓ Verbalisations ciblées sur des collectes ou des secteurs entiers présentant des refus importants, réalisées au centre de tri ou en quai de transfert (continuité de l'année 2024 dans le cadre de la lutte contre le refus en centre de tri)
- ✓ Renforcement des effectifs d'agents de constatation dans les antennes
- ✓ Développement des interventions ponctuelles sur demande
- ✓ Sur la ville de Périgueux :
 - ◆ Renforcement des verbalisations dans l'hypercentre et ajout d'une collecte de propreté tous les dimanches
 - ◆ Action conjointe entre le service verbalisation et la Police Municipale
 - ◆ Action conjointe avec la nouvelle brigade de salubrité publique
 - ◆ Opérations nocturnes dans le centre historique

CHIFFRES clés

264

procédures de marchés publics lancées

80 %

des marchés attribués à des entreprises issues de la région

86 M€

de recettes (219 €/hab.)

76 M€

de dépenses de fonctionnement (193 €/hab.)

32 M€

de dépenses d'investissement (82 €/hab.)

PROCESUS Support

PROCESSUS

Ressources humaines

Le processus RH se décompose en trois grandes activités : management, réalisation et support. Il répond aux différentes attentes des services en termes de recrutement et d'intégration, d'évaluation, de formation et développement des compétences, de dialogue social et de politique salariale.

Il est particulièrement sollicité depuis le passage du SMD3 en Service Public Industriel & Commercial (SPIC) au 01/01/2023, avec la cohabitation, dans quasiment toutes les équipes, de fonctionnaires territoriaux régis par les règles de droit public et de salariés de droit privé, régis par les règles de droit privé (code du travail et convention collective nationale des activités du déchet - CCN 2149).

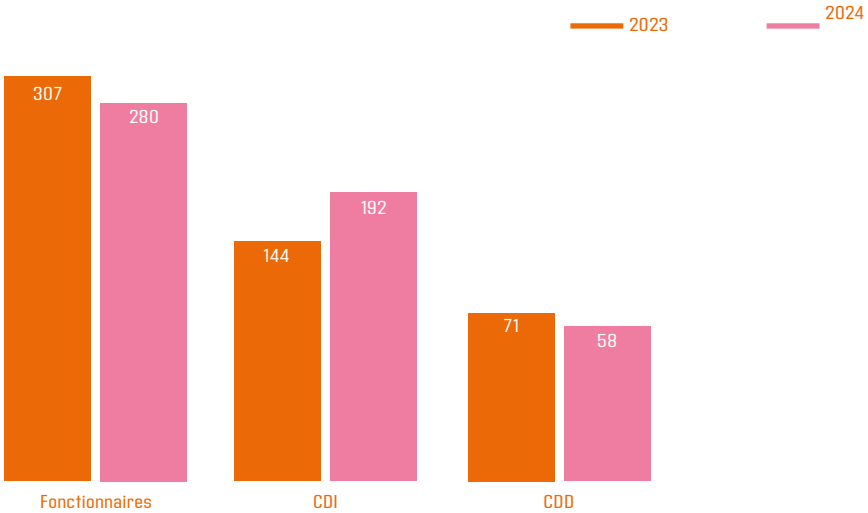
RETOUR SUR 2024



EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR 2023-2024

On constate une relative stabilité des effectifs entre 2023 (522 agents) et 2024 (530), du fait d'un objectif budgétaire de maintien de la masse salariale.

- 27 agents territoriaux fonctionnaires	+ 48 salariés en CDI de droit privé	- 13 agents en CDD
---	---	-----------------------



FAITS MARQUANTS 2024



L'ANNÉE 2024 A ÉTÉ MARQUÉE PRINCIPALEMENT PAR :

- ✔ La poursuite du reclassement des personnels impactés par l'évolution des modes de collecte au sein du SMD3 (principalement sur le secteur de Périgueux) et la disparition du poste de ripeur : évolution de leur métier ou transformation vers un nouveau métier (chauffeur benne robotisée, agent de propreté, agent de maintenance)
- ✔ Une mobilité interne largement renforcée : + 30 % des postes ouverts au recrutement ont été pourvus en interne
- ✔ Une redéfinition de la procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants
- ✔ La préparation des échéances sociales en lien avec la fermeture du centre de tri de Marcillac dans la perspective du nouveau centre de tri départemental (rencontres avec les salariés, création d'un comité de pilotage avec les partenaires sociaux)
- ✔ La mise en place d'un entretien de reprise d'activité après une absence supérieure à 60 jours afin de diminuer l'absentéisme
- ✔ De bons résultats à l'audit de certification qualité ISO 9001 et 14001 notamment en raison de l'amélioration des démarches d'entretiens annuels et de traçabilité de la formation
- ✔ Des actions de formation sur la gestion des conflits permettant d'accompagner les services dans la qualité d'accueil aux usagers
- ✔ Des actions de formation en lien avec la prévention de la pénibilité des métiers

BUDGET 2024

Masse salariale	Formation	Absentéisme
23,8 M€	182 k€	8,1 %

PROJETS 2025



L'année 2025 portera principalement sur :

- ✔ La reprise en régie de l'activité de maintenance de la pré-collecte (maintenance des points d'apport)
- ✔ La poursuite du reclassement des personnels impactés par l'évolution ou la transformation de leurs postes de travail en lien avec l'évolution des modes de collecte au sein du SMD3 (principalement sur le secteur de Bergerac)
- ✔ La poursuite des échéances sociales en lien avec la fermeture du centre de tri de Marcillac (rencontres salariés, échanges avec le comité de pilotage, discussions sur les propositions de reclassement)
- ✔ La poursuite de la mise en œuvre renforcée du plan d'action de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) en conformité avec les exigences des normes ISO 9001 et 14001
- ✔ La mise en place de badges d'accès électroniques pour sécuriser l'accès aux locaux
- ✔ La préparation de l'intégration probable des agents du SICTOM du Périgord Noir (55 agents)
- ✔ De nouvelles orientations du plan de formation sur la cybersécurité et le règlement général de protection des données (RGPD) pour fiabiliser nos accès aux bases de données
- ✔ Des actions de prévention sur certains comportements à risque pour réduire l'accidentologie et l'absentéisme

PROCESSUS

Achats

Le processus Achats est porté par le service Achats Négoce qui est composé de 3 agents. Son rôle est :

- ✓ D'accompagner les services du SMD3 pour acquérir des biens et services nécessaires à l'exécution de leurs missions ;
- ✓ De placer les produits destinés à devenir des matières premières (déchets valorisables des déchèteries, recyclables des centres de tri, bois et végétaux) auprès des repreneurs aux meilleures conditions.

Pour cela, le service interagit avec tous les processus du SMD3. Il gère notamment :

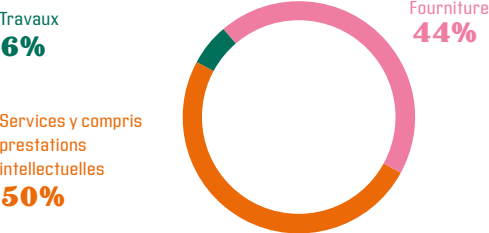
- ✓ La coordination des achats dans le respect de la réglementation
- ✓ Le placement des matières aux meilleures conditions possibles
- ✓ Les ventes des matériels mis à la réforme

RETOUR SUR 2024

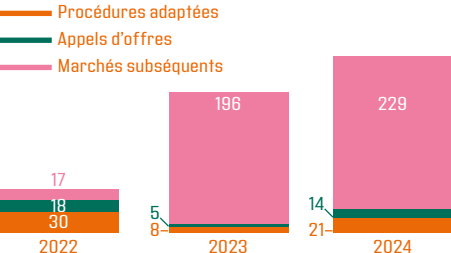
LES MARCHÉS PUBLICS

En 2024, **264 procédures** de marchés publics ont été lancées. L'attribution des accords cadre relatifs aux travaux de voirie, à la communication et à la livraison de carburant ont fait considérablement augmenter le nombre de marchés subséquents. Ils permettent de mettre en concurrence des entreprises pré-référencées tout au long de l'année en fonction des besoins et apportent ainsi plus de souplesse aux services.

Typologie des marchés contractualisés en 2024



Type de procédure d'achat



PART DES ENTREPRISES LOCALES DANS NOS MARCHÉS

La majorité des marchés est attribuée à des entreprises issues de la région, avec une part importante issues directement de Dordogne.

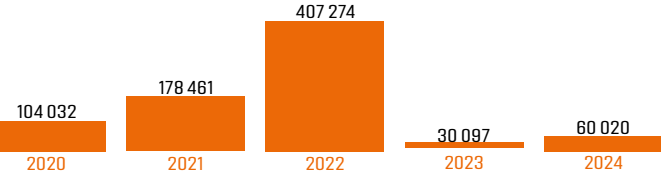
VENTE DE BIENS AUX ENCHERES

Depuis 2020, le SMD3 vend aux enchères des matériels réformés (véhicules, engins de manutention, bacs et bornes usagés, etc.). Ces ventes sont très variables d'une année sur l'autre. En 2024, le total des ventes s'élève à 60 020 €TTC, portant principalement sur des véhicules anciens à faible valeur.

Part des entreprises locales dans nos marchés



Evolution des ventes aux enchères 2020-2024 (en €)



PLACEMENT MATIÈRES

CENTRE DE TRI

En 2024, l'augmentation des prix de revente a permis une hausse des recettes de 33% par rapport à 2023.

DÉCHÈTERIES

Concernant les matériaux de déchèteries et des centres de regroupement (transfert), on note une forte hausse des tonnages vendus (+ 56 %) et des recettes associées (+ 126 %) par rapport à 2023.

On note une hausse importante des tonnages de fibreux collectés (+ 65 %) et une augmentation de 47 % des recettes associées, notamment grâce à la mise en balles permettant d'optimiser leur stockage et leur transport.

La hausse des tonnages de métaux est également notable (+10 %) et les recettes associées ont fortement augmenté (+129 %), du fait d'une conjoncture favorable au recyclage de cette matière.

Enfin, le tonnage de batteries collectées a légèrement diminué (-10 %), alors que les recettes associées augmentent légèrement (+3 %).

VERRE

Les tonnages de verre et les recettes associées sont restés relativement stables en 2023 et 2024.

VÉGÉTAUX

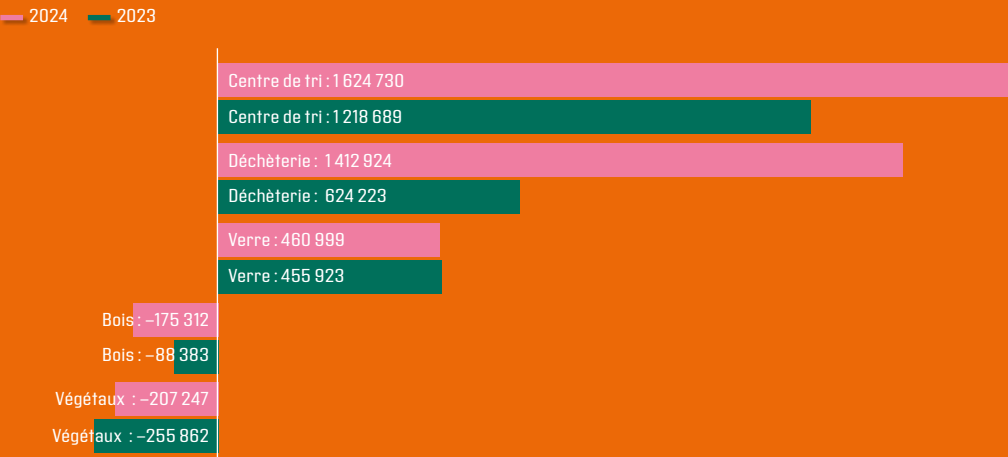
Les tonnages de végétaux collectés ont augmenté de + 7 % par rapport à 2023. La filière continue d'être déficitaire, mais moins qu'en 2023 (diminution des coûts de -19 %).

Le compost, la fraction intermédiaire de criblage, le broyat fin et la biomasse continuent d'être évacués avec une valeur positive.

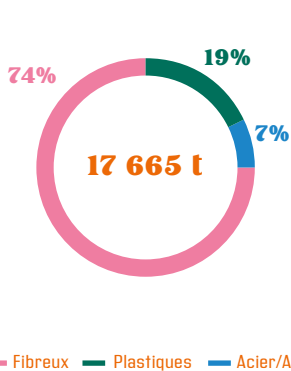
BOIS

Le tonnage de bois collecté a augmenté de 27 % entre 2023 et 2024. Le bois est évacué en valeur négative. Les coûts ont doublé entre 2023 et 2024, en raison des défis économiques rencontrés par l'industrie des panneautiers.

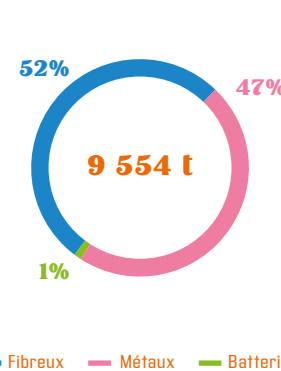
Bilan financier des filières de placement matière (en €)



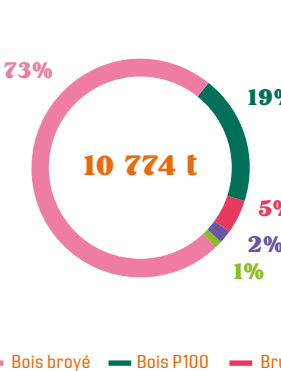
Matière issues des centres de tri



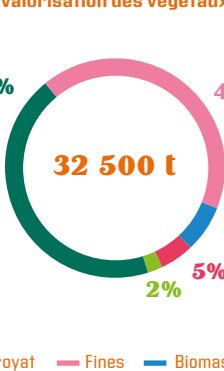
Matières issues des déchèteries



Matières issues de la filière bois



Matières issues de la valorisation des végétaux



PROCESSUS

Finances

Le **budget** est la traduction financière des décisions prises par le Comité Syndical, notamment lors de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui précède le vote du budget. Ce dernier est proposé et exécuté par le Président, qui en rend compte lors de la présentation du compte administratif.

Le **budget supplémentaire** et les décisions modificatives interviennent après le vote du budget primitif. Ce sont des étapes budgétaires qui modifient à la hausse ou à la baisse les crédits en dépenses et en recettes, en fonction des besoins de la structure.

Le budget est un **acte d'autorisation** : en dépenses les crédits sont limitatifs, l'engagement comptable des dépenses est donc primordial pour s'assurer de la disponibilité des crédits.

Le budget du SMD3 est décliné en processus, qui sont un reflet des compétences exercées par le syndicat.

RETOUR SUR 2024



75,9 M€

de dépenses

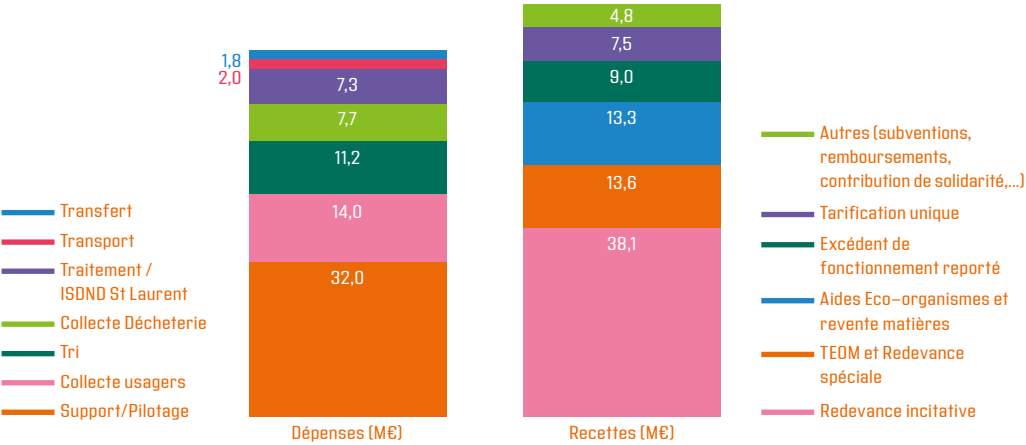
86,4 M€

de recettes

La section de **fonctionnement** regroupe l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant de la structure :

- ✓ En **dépenses** : masse salariale, charges courantes de fonctionnement, remboursement des intérêts de la dette...
- ✓ En **recettes** : redevance incitative, produit des ventes de matières, collecte des déchets des professionnels, contributions budgétaires des adhérents, soutiens au tri...

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2024



PROJETS 2025



BUDGET

Le budget prévisionnel 2025 est le suivant :

Dépenses de fonctionnement

91 M€

Recettes de fonctionnement

91 M€

Dépenses d'investissement

59,1 M€

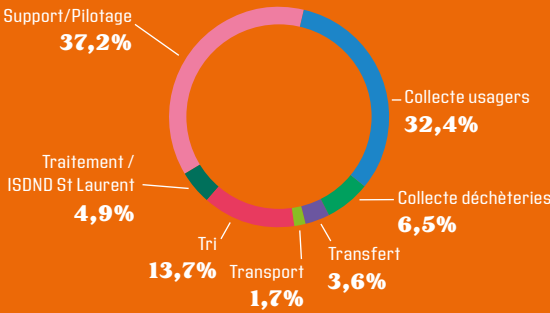
Recettes d'investissement

59,1 M€

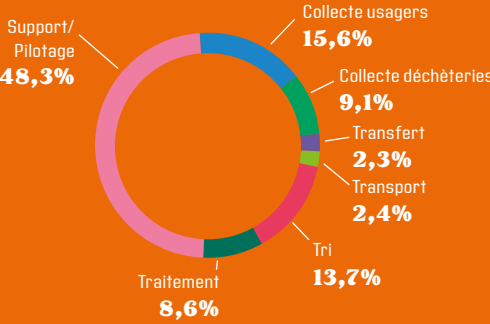
La section d'**investissement** est gérée en programme pluriannuel et crédits de paiement annuels. Les montants de ces programmes peuvent être révisés en cours de mandat. Ces dépenses viennent augmenter la valeur du patrimoine du SMD3. Pour financer ces dépenses, en complément de son autofinancement, le SMD3 a recours à l'emprunt. Il bénéficie également de subventions et du remboursement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Au 31 décembre 2024, le niveau d'endettement du SMD3 est de 79,6 M€ et sa capacité de désendettement de 4,6 ans.

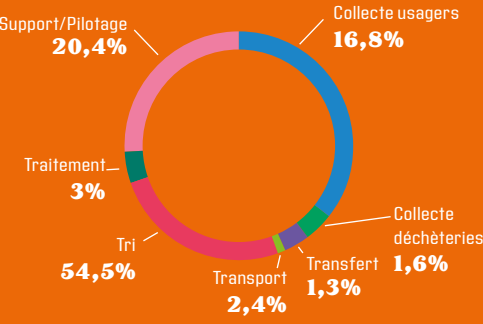
Répartition des dépenses d'investissement 2024



Dépenses de fonctionnement 2025



Dépenses d'investissement 2025



PROCESSUS

Informatique

Le processus Informatique est transversal à l'ensemble des autres processus : il met à disposition des matériels et logiciels nécessaires aux différentes activités du SMD3.

Il fournit les ressources adaptées pour la création, le traitement, l'accès et la sauvegarde de l'information. La sécurité, la gestion, la conduite de tout projet informatique et le pilotage des systèmes d'information ainsi constitués lui sont dévolus.

RETOUR SUR 2024



Le processus informatique a répertorié plus de 2 558 incidents informatiques en 2024, dont la plupart ont été résolus dans les 24 heures.

Le déploiement de l'outil de Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur (AS-TECH) se poursuit avec la livraison de :

- ✓ La gestion bâtiminaire (référencement des bâtiments et de tout ce qu'ils contiennent : pièces, mobilier de bureau, matériel informatique, téléphonie, prises électriques...)
- ✓ La gestion du parc roulant de l'antenne du Grand Périgueux



FAITS MARQUANTS 2024



L'ÉQUIPE

La direction des systèmes d'information compte 6 agents :

- ✓ Un directeur
- ✓ Deux techniciens systèmes et réseaux
- ✓ Un développeur / chargé de projets
- ✓ Une technicienne analyste de données
- ✓ Une assistante administrative et financière

POURSUITE DU PROJET DE MAINTENANCE

Les maintenances bâtiminaire et de gestion du parc roulant lancées sont stabilisées. Tous les éléments présents dans les bâtiments et véhicules du SMD3 (le matériel informatique comme les PC et les tablettes mais aussi des éléments aussi divers que le mobilier, les prises électriques, les machines, les extincteurs présents dans les véhicules, etc.) sont référencés (localisation, modèle, etc.), ce qui facilite leur maintenance.

PASSAGE À LA FIBRE OPTIQUE

La migration des accès internet a été lancée, avec le passage des liens réseaux cuivre vers la fibre optique (pour les sites éligibles).

MARCHÉS DE VIDÉOPROTECTION ET ANTI-INTRUSION

Le déploiement des dispositifs de télésurveillance, alarme et de vidéoprotection pour la protection bâtiminaire et des agents a continué, avec une douzaine de sites concernés en 2024 (notamment l'ISDND et une dizaine de déchèteries).

MODERNISATION DE L'OUTIL DU CENTRE D'APPELS

Une solution logicielle permettant de gérer les appels et les e-mails à partir d'un même poste de travail a été installée.

SENSIBILISATION DU PERSONNEL À LA CYBERSÉCURITÉ

Des formations internes sur l'usage des e-mails et sur les bonnes pratiques de Cybersécurité à suivre au niveau des postes de travail ont été dispensées auprès des agents du SMD3.

BUDGET RÉALISÉ 2024 : 3,2 M€

- ✓ Dépenses d'investissement : 1,1 M€ (SIG, réseaux, télésurveillance, vidéoprotection, matériels informatiques)
- ✓ Dépenses de fonctionnement : 1,7 M€ (essentiellement réparties sur les frais de télécommunications, locations et redevances de logiciels, et assistance)



PROCESSUS

Conception Installation et Services

Le processus Conception Installations et Services est porté par le Pôle Bureau d'études et VRD. Son rôle est de fournir des moyens techniques conformes et adaptés aux besoins formulés, d'anticiper l'évolution des moyens et de les adapter aux évolutions réglementaires ou technologiques.

Pour cela, le pôle a une position transversale qui l'amène à interagir avec tous les autres processus du SMD3. Il gère :

- ✓ Les opérations de construction
- ✓ La fourniture d'équipements ou de matériels
- ✓ La fourniture de nouveaux logiciels métiers pour les services d'exploitation
- ✓ Le géoréférencement des équipements de pré-collecte sur la cartographie du SMD3
- ✓ La mise en place d'outils de suivi des tonnages collectés par type de flux

FAITS MARQUANTS 2024



- ✓ Déploiement des points d'apport sur les secteurs de Périgueux (déploiement complet de la commune au 01/07/24) et Bergerac (déploiement sur l'agglomération, hors commune de Bergerac)
- ✓ Démarrage du projet d'accessibilité renforcée des points d'apport
- ✓ Aménagement d'un atelier Poids Lourds sur l'antenne de Bergerac
- ✓ Création de bureaux pour accueillir le public sur le siège administratif de Coulounieix-Chamiers
- ✓ Mise aux normes de garde-corps en déchèterie (antennes de Belvès et Thiviers)
- ✓ Mise aux normes de cuves à huile en déchèterie (antennes de Périgueux et Thiviers)
- ✓ Mise aux normes ICPE de la déchèterie de Sigoulès (antenne de Bergerac)
- ✓ Création d'un nouveau pont-basculer sur l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes

Centre de transfert de Belvès

BUDGET RÉALISÉ

4 206 k€

(2 553 k€ pour le pôle BE + 1 653 k€ pour le pôle VRD)

Les principaux investissements réalisés ont concerné :

COLLECTE : 2 033 k€ (dont 1 653 k€ pour le VRD)

- ✓ Implantation de points d'apport : 1 653 k€ (dont 97 k€ pour le renforcement de l'accessibilité)
 - ◆ 749 k€ sur l'antenne de Bergerac
 - ◆ 12 k€ sur l'antenne de Belvès
 - ◆ 49 k€ sur l'antenne de Montpon-Mussidan
 - ◆ 810 k€ sur l'antenne de Périgueux
 - ◆ 20 k€ sur l'antenne de Ribérac
 - ◆ 3 k€ sur l'antenne de Thiviers
 - ◆ 9 k€ sur l'antenne départementale
 - ✓ Aménagement de l'atelier Poids Lourds de Bergerac : 380 k€
- DÉCHÈTERIES : 960 k€**
- ✓ Acquisition de matériel pour la déchèterie mobile (camion polybenne, remorque...) : 587 k€
 - ✓ Mise aux normes de garde-corps en déchèterie (antenne de Belvès) : 136 k€
 - ✓ Mise aux normes ICPE de la déchèterie de Sigoulès (antenne de Bergerac) : 93 k€

- ✓ Création de 2 quais supplémentaires sur la déchèterie de Rouffignac (antenne de Périgueux) : 72 k€
- ✓ Mise aux normes de garde-corps en déchèterie et de cuves à huiles (antenne de Thiviers) : 39 k€
- ✓ Mise aux normes de cuves à huile en déchèterie (antenne de Périgueux) : 33 k€

TRANSFERT : 848 k€

- ✓ Construction du centre de transfert de Belvès (solde des travaux) : 730 k€
- ✓ Mise aux normes de la défense incendie (RIA) sur les centres de Vanxains et Saint-Front-sur-Nizonne : 82 k€
- ✓ Aménagement du centre de transfert de Bergerac (mise aux normes rejet) - Etudes : 22 k€
- ✓ Etudes sur les systèmes de traitement par des lits plantés de roseaux : 12 k€

TRAITEMENT : 190 k€

- ✓ Remplacement du pont-basculer de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes : 190 k€

SUPPORT PILOTAGE : 180 k€

- ✓ Siège du SMD3 - Création de bureaux pour accueillir le public : 99 k€
- ✓ Création d'une plateforme centralisée pour le stockage des conteneurs (La Rampinsolle) : 45 k€
- ✓ Aménagement de l'atelier départemental et magasin à Notre-Dame-de-Sanilhac (rayonnages) : 28 k€
- ✓ Réalisation de levés topographiques : 8 k€

PROJETS 2025



Enveloppe globale

4 984 k€

(3 074 k€ pour le pôle BE + 1 910 k€ pour le pôle VRD)

Zoom sur les principales opérations d'investissement prévues :

COLLECTE : 3 170 k€

- ✓ Travaux de déploiement de la collecte sur l'antenne de Bergerac : 920 k€
- ✓ Création de locaux sociaux pour le service de collecte de l'antenne de Bergerac : 894 k€
- ✓ Travaux de renforcement de l'accessibilité des points d'apport sur le département : 410 k€
- ✓ Mise en œuvre de tambours de 30L sur les points d'apport : 256 k€

DÉCHÈTERIES : 522 k€

- ✓ Mise aux normes ICPE de la déchèterie de Breuille (antenne de Périgueux) : 331 k€
- ✓ Mise aux normes ICPE de la déchèterie du Bugue (antenne de Belvès) : 91 k€
- ✓ Mise aux normes de garde-corps sur l'antenne de Bergerac : 47 k€
- ✓ Mise en place de commodités sur la déchèterie d'Agonac (antenne de Périgueux) : 40 k€

TRANSFERT : 619 k€

- ✓ Mise aux normes ICPE du Centre de Transfert de Bergerac : 472 k€
- ✓ Mise aux normes ICPE du Centre de Transfert de La Rampinsolle : 115 k€

PILOTAGE : 914 k€

- ✓ Projet d'extension du siège du SMD3 : 804 k€
- ✓ Mise aux normes ICPE des eaux de voirie de l'atelier de Dussac : 75 k€

Aménagement au camping de Saint-Alvère réalisé par les équipes de la maintenance du patrimoine



Rayonnage du magasin



Atelier du Grand Périgueux



Remise en état caniveau



Supports pour affichage



PROCESSUS Maintenance

Le processus Maintenance est un processus support, composé de 3 unités :

- ✔ **Unité Parc Roulant** : cette unité a pour objectif la mise en place d'une organisation départementale de la maintenance des véhicules permettant d'harmoniser, de mutualiser, de rationaliser et de piloter les moyens humains et techniques. Cette organisation repose aujourd'hui sur les ateliers du Grand Périgueux, de Montpon–Mussidan, de Thiviers et de Bergerac.
- ✔ **Unité Maintenance du Patrimoine** : cette unité a pour objectif de gérer à l'échelle départementale la maintenance bâtiminaire, l'entretien des espaces verts et la maintenance des équipements de pré-collecte.
- ✔ **Unité Magasin** : cette unité a pour objectif de gérer un magasin départemental afin d'optimiser la gestion des stocks et de rationaliser les achats.

RETOUR SUR 2024



Octobre 2024 : mise en place d'une équipe de maintenance pré-collecte, rattachée à l'Unité Maintenance du Patrimoine. Son rôle est de réparer et de maintenir en bon état les bornes de collecte (sonde, contrôle d'accès, tambour...)

Mai 2024 : lancement du marché des pièces détachées pour l'entretien des bornes et camions Nord Engineering et livraison en juillet de la première commande de stock pour le magasin central

Septembre 2024 : reclassement d'un nouvel agent au magasin central

FAITS MARQUANTS 2024



- ✔ **Déploiement et structuration de l'activité** maintenance bâtiminaire et entretien des espaces verts sur l'ensemble des sites avec l'intégration à temps plein d'agents en reclassement (5 agents en maintenance et 3 agents en espaces verts)
- ✔ **Gestion du marché des Vérifications Générales Périodiques pour 4 ans** : gestion financière, administrative et technique de ces contrôles réglementaires obligatoires.
- ✔ **Atelier de Bergerac** : mise en service de l'atelier de Bergerac en fin d'année.

BUDGET RÉALISÉ 2024

POUR LA MAINTENANCE DU PARC ROULANT

Dépenses de fonctionnement

3,37 M€

Dépenses d'investissement

3,53 M€

(dont 3,2 M€ pour l'acquisition de véhicules et matériels neufs)

POUR LA MAINTENANCE BÂTIMINAIRE

Dépenses de fonctionnement

421 k€

Dépenses d'investissement

116 k€



PROJETS 2025

- ✔ Mise en place d'un nouveau logiciel de Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)
- ✔ Approvisionnement en pièces détachées du magasin et mise en exploitation
- ✔ Relance, avec le service achats, des marchés de véhicules de collecte et équipements de pré-collecte
- ✔ Suivi des Vérifications Générales Périodiques pour l'ensemble des équipements et bâtiments du SMD3
- ✔ Structuration de l'unité maintenance pré-collecte avec l'intégration d'un ou plusieurs agents des antennes dédiés à cette activité

BUDGET 2025

POUR LA MAINTENANCE DU PARC ROULANT

Dépenses de fonctionnement

2,84 M€

Dépenses d'investissement

4,5 M€

POUR LA MAINTENANCE BÂTIMINAIRE

Dépenses de fonctionnement

420 k€

Dépenses d'investissement

95 k€

POUR LE MAGASIN

Dépenses de fonctionnement

142 k€

Glossaire

TYPES DE DÉCHETS

ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin

ASL : Articles de Sport et de Loisir

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DR : Déchets Résiduels

J : Jouets

JRM : Journaux, Revues et Magazines

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAE : Petits Appareils Extincteurs

PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

PSE : Polystyrène Expandé

PROCESSUS QSE

ADAA : Accident Déclaré Avec Arrêt

QSE : Qualité, Sécurité, Environnement

Taux de fréquence : nombre d'accidents déclarés avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées

Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail pour 1000 h travaillées

PROCESSUS COLLECTE-TRANSPORT-TRAITEMENT

BOM : Bennes à Ordures Ménagères

FMA : Fond Mouvant Alternatif

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OCAB : Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière Bâtiment

PAP : collecte effectuée en Porte-À-Porte

PA : Points d'Apport

UVE : Unité de Valorisation Energétique

PROCESSUS INFORMATIQUE

AS-TECH : logiciel de gestion et maintenance utilisé par le SMD3

GMAO : Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PRA : Plan de Reprise d'Activité

SIG : Système d'Information Global

AUTRES PROCESSUS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AGEC : (loi) Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

RH : Ressources Humaines

RI : Redevance Incitative

RIA : Robinet d'Incendie Armé

RS : Redevance Spéciale des professionnels

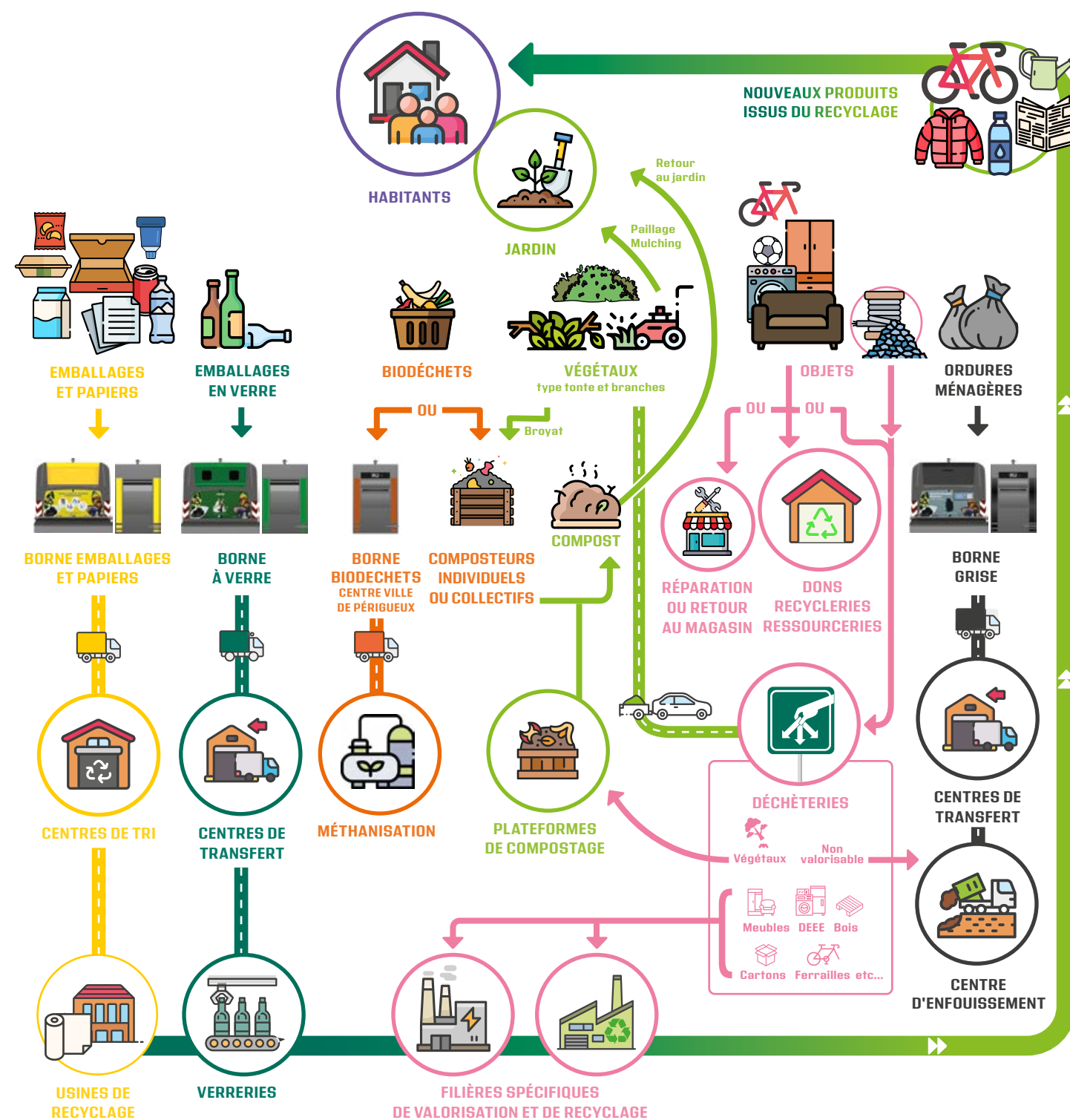
SPIC : Service Public Industriel et Commercial

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

VRD : Voirie et Réseaux Divers

LE CIRCUIT DES Déchets

Retrouvez ici en image le trajet parcouru par vos déchets, depuis votre domicile jusqu'à leur traitement ou leur revalorisation finale.



AR Prefecture

024-212401020-20251007-D96_25-DE
Reçu le 10/10/2025



**SMD3, Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne**

**La Rampinsolle
24660 Coulounieix-Chamiers**

09 71 00 84 24

www.smd3.fr

